

CT Eau

Contrat Territorial Eau

GUIDE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION D'UN CONTRAT TERRITORIAL EAU

Guide CT Eau

Janvier 2022



Ce document s’inscrit dans la démarche partenariale initiée par la convention Région - agence de l’eau en 2017 et confortée par le plan État-Région en 2019. Le partenariat régional en faveur de l’Eau regroupe l’État, la Région des Pays de la Loire, les Départements de Loire Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Vendée et Sarthe, et l’agence de l’eau Loire-Bretagne.

Ce guide est le résultat d’un travail collectif coordonné par l’agence de l’eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire et associant plusieurs services de l’État, des départements et de collectivités locales porteuses de contrats territoriaux.

Groupe de pilotage :

Pour l’agence de l’eau Loire-Bretagne, délégation Maine-Loire-Océan :

- Hervé PONTHEUX, coordonnateur de projets territoriaux, pilote de l’élaboration du guide,
- Pascal BONIOU, chargé d’interventions spécialisé Projets de territoires - Biodiversité
- Raphaël CHAUSSIS, chargé d’intervention milieux aquatiques
- Isabelle LE STRAT, chargée d’intervention milieux aquatiques

Pour la Région Pays de la Loire

- Aurélie BOUFFET, chargée de programme Eau
- Vincent HARDY, chargé de programme Eau

Groupe technique partenarial :

- Marc ANDRE, DDT Maine-et-Loire, Service Eau, environnement et biodiversité
- David MOUSSAY, DDT Maine et Loire, Service Eau, environnement et biodiversité
- Pauline SAINTE, DDTM Loire Atlantique, Service eau environnement
- Aurélie TISSERAND, Dreal Pays de la Loire, Service ressources naturelles et paysages
- Arnaud LE NEVE, Dreal Pays de la Loire, Service Ressources naturelles et paysages
- Stéphanie COUPRIE, OFB, Direction régionale Pays de la Loire, (avec appui technique de Mickaël LE BIHAN, Direction régionale Bretagne)
- Julien RENARD, Département de la Vendée, Pôle territoires et collectivités
- Roxane FOURRIER, Syndicat Loire aval
- Vincent TOREAU, Syndicat du bassin de la Sarthe

Les collectivités suivantes ont été consultées :

- Département de la Loire-Atlantique
- Département de Maine-et-Loire
- Département de la Mayenne
- Syndicat mixte Basses Vallées Angevine-Romme
- Syndicat mixte Chère-Don-Isac
- Syndicat mixte Layon-Aubance-Louets
- Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Cap Atlantique

Photo en couverture : travaux Aron - E.AUGEAT- Syndicat du Bassin de l’Aron, Mayenne et ses Affluents (SyBAMA)

Sommaire

I. INTRODUCTION	7
II. GOUVERNANCE ET ANIMATION	10
A. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE	11
1. La structure porteuse du contrat	11
2. L'animation	11
3. Le comité de pilotage	11
a) Missions du comité de pilotage	11
b) Composition du comité de pilotage	12
c) Réunions du comité de pilotage	12
4. Les autres instances	12
a) Le comité technique	12
b) Les commissions thématiques et géographiques	12
B. LA MAITRISE D'OUVRAGE OPÉRATIONNELLE	12
III. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	13
C. LA STRATÉGIE, CADRE DES CT EAU	14
1. Les enjeux	16
2. Objectifs et leviers d'actions	17
3. Priorisation territoriale et thématique	17
4. Articulation entre les politiques	17
5. Concertation et association des acteurs	18
B. MÉTHODE D'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	18
1. Élaboration du diagnostic stratégique	20
2. Définition des orientations stratégiques	21
a) Priorisations territoriales et thématiques	21
b) Cohérence avec les moyens	21
3. Identification des périmètres d'intervention	21
C. PRODUCTIONS ATTENDUES	22
IV. FEUILLE DE ROUTE	23
A. ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET DÉMARCHES PARTENARIALES DE DÉFINITION DES ACTIONS	24
1. Travaux : Etudes de prospection de terrain	25
2. Autres études techniques	25
3. Démarches de définition concertée des actions	25
B. FINALISATION DE LA STRATÉGIE ET CHOIX D'UN SCÉNARIO	26
1. Analyse des scénarios	26
2. Choix d'un scénario	26
C. FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE	26
1. Déclinaison de la stratégie en feuille de route	26
2. Déclinaison de la feuille de route en programme d'actions de contrat	26
D. ATTENDUS POUR LA RESTITUTION	27
V. MISE EN ŒUVRE DU CT EAU	28
A. DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES	29
B. PILOTAGE ET SUIVI	30
C. PRODUCTION DE DONNÉES ET BANCARISATION	30
D. SIGNATURE DU CT EAU	30
E. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	30
F. BILAN À 3 ANS	30

VI. ÉVALUATION DE CT EAU	31
A. DÉFINITION ET OBJECTIFS	32
1. L'évaluation dans la démarche des CT Eau	32
2. Concertation et association des acteurs	34
B. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	34
1. Grands principes de l'évaluation :	34
a) Evaluer la stratégie déployée.....	34
b) Répondre aux questions évaluatives.....	36
2. Déroulé de l'évaluation.....	36
a) Analyse des données existantes.....	36
b) Bilans technique et financier des réalisations.....	36
c) Prospections de terrain - Milieux aquatiques.....	36
d) Recueils de perception	36
3. Jugement évaluatif	37
C. PRODUCTION ATTENDUE	37
VII. ANNEXES	38
ANNEXE 1 : DONNÉES NÉCESSAIRES AUX DIAGNOSTICS ET A L'ÉVALUATION	39
ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	40
ANNEXE 3 : OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEVIERS POTENTIELS	41
ANNEXE 4 : COMPLÉMENTARITE DES LEVIERS D'ACTION	43
ANNEXE 5 : FICHE « STRATEGIE ET FEUILLE DE ROUTE » DOCUMENT TYPE AGENCE DE L'EAU	46
ANNEXE 6 : INDICATEURS POTENTIELS	50
ANNEXE 7 : FICHE « BILAN À 3 ANS »	51

1

INTRODUCTION

Le présent document est un outil d'accompagnement des structures porteuses de contrats afin de les guider lors des différentes étapes de la vie d'un Contrat Territorial Eau (CT Eau). Il vise à orienter, apporter des éléments de méthode générale, initier des réflexions, et proposer des références ou pistes de solutions. Il ne s'apparente aucunement à un cahier des charges ou une doctrine à respecter.

Il vise notamment à anticiper et à amener les porteurs de contrat à s'interroger tant sur la démarche que sur les problématiques du territoire, dans le contexte du dérèglement climatique mettant l'eau au cœur des enjeux d'aménagement du territoire.

Le Contrat Territorial Eau est l'outil phare du partenariat mis en œuvre à l'échelle régionale et regroupant l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et les Départements dans un objectif de recherche du bon état des masses d'eau.

Les objectifs des Contrats Territoriaux Eau sont multiples :

- ❖ mobiliser les acteurs autour des priorités de leur territoire en lien avec les stratégies régionales, et de bassin,
- ❖ intervenir prioritairement sur les masses d'eau dégradées ou en risque de non atteinte du bon état et en particulier celles proches du bon état,
- ❖ agir sur des zones à enjeux particuliers (notamment aires d'alimentation de captages d'eau potable prioritaires, zones conchylicoles, eaux de baignade, baies algues vertes, plans d'eau prioritaires pour la gestion du phosphore),
- ❖ identifier, sélectionner et permettre la mise en œuvre d'actions thématiques ambitieuses, ciblées et hiérarchisées à mener pour répondre aux enjeux du territoire.

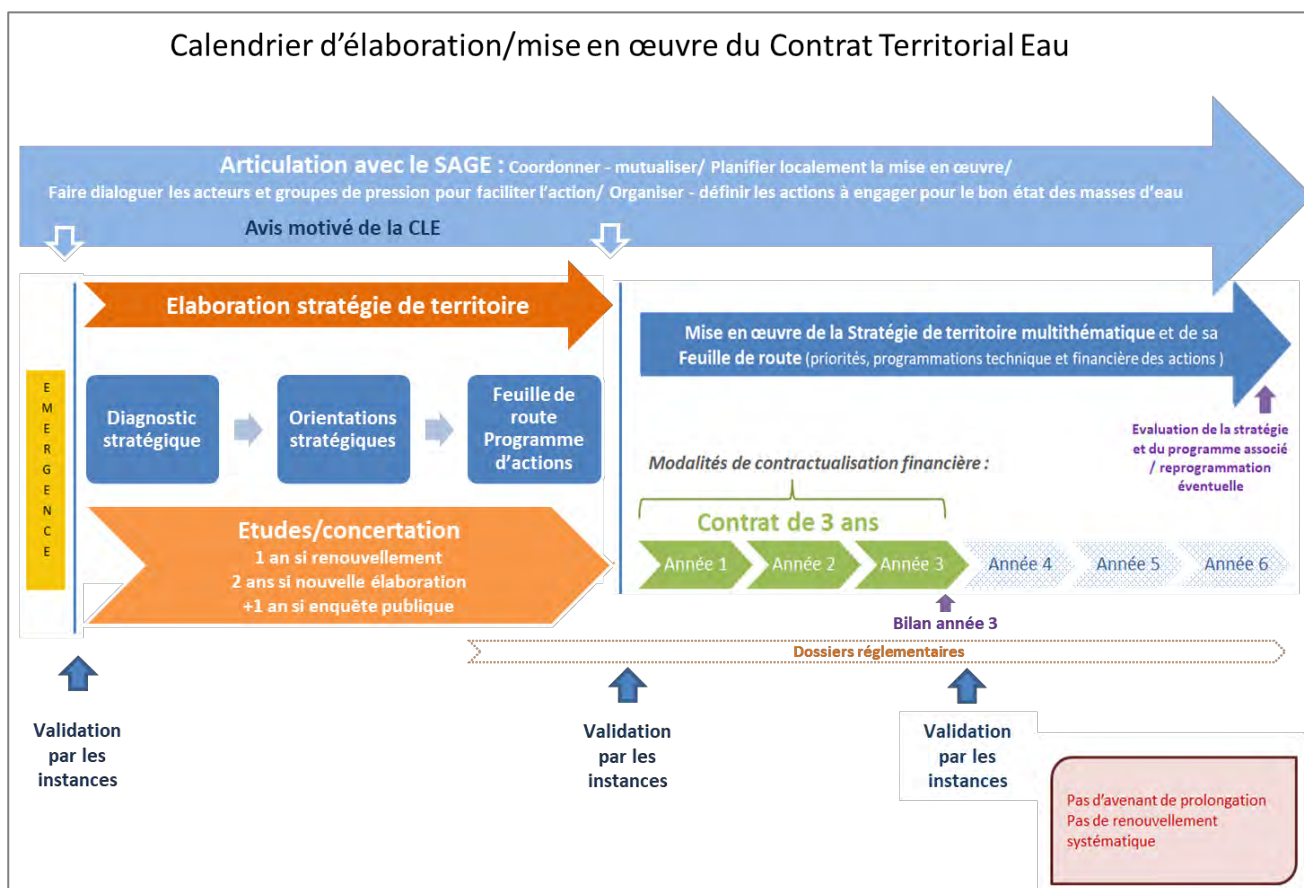
Pour apprécier l'ambition et la cohérence des projets, il est demandé aux porteurs de contrat d'élaborer une stratégie de territoire pour une période de 6 ans présentant :

- ❖ les problématiques et les enjeux du territoire,
- ❖ les masses d'eau prioritaires, les cibles géographiques,
- ❖ les objectifs de reconquête,
- ❖ la gouvernance et la cellule d'animation,
- ❖ le programme d'action et ses conditions de réussite.

La démarche de transition entre CT Eau successifs est une étape importante qui nécessite du temps et des moyens. La stratégie générale constitue un moment clef qu'il s'agit d'engager au plus tôt afin de bâtir un réel projet commun entre les acteurs.

La vie du Contrat Territorial Eau peut se découper en phases successives :

- ❖ élaboration de la stratégie,
- ❖ définition de la feuille de route,
- ❖ mise en œuvre des deux contrats consécutifs de trois ans,
- ❖ évaluation.



Les stratégies se succédant, la phase d'évaluation devient le commencement de l'élaboration de la stratégie suivante. Cela peut être l'occasion d'anticiper en engageant la collecte des données bibliographiques, l'engagement d'acquisition de compétences, la réalisation d'actions de sensibilisation, etc.

Pour aller plus loin pendant l'évaluation, une démarche de formation des décideurs peut permettre de partager une base de connaissances et d'initier les premières discussions sur la stratégie future en partageant par exemple sur l'évolution du territoire à long terme.

La transition vers une nouvelle stratégie est une étape importante qui s'inscrit sur une période parfois assez longue pouvant aller jusqu'à 20 mois.



Il s'agit d'anticiper autant que possible les différentes phases pour en maîtriser la durée. La transition se planifie donc dès la fin de l'année 5 : réalisation interne/externe, instances de concertation/décision, budgétisation, etc.

Le temps d'animation à consacrer à ces phases est conséquent. La durée des échanges et de décision avec les maîtres d'ouvrage et EPCI n'est pas négligeable.

2

GOUVERNANCE ET ANIMATION

A. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le pilotage et l'animation du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche.

Le comité de pilotage du CT Eau est ainsi l'instance décisionnelle au cœur du projet.

La cellule d'animation est garante de la coordination de la démarche, de la mise en œuvre des actions inscrites au contrat et de leur suivi.

L'information et la concertation avec les signataires des contrats se déroulent régulièrement tant pendant la mise en œuvre du contrat que pendant son élaboration et son évaluation. Si les signataires ont un rôle important dans le dispositif, il ne s'agit pas de limiter la concertation à ce groupe d'acteurs, souvent représentants d'organismes composés eux-mêmes de plusieurs membres.

L'information, la communication, la sensibilisation, la consultation, et la concertation sont autant de manières d'imaginer et de mettre en place des modes d'associations des multiples acteurs locaux concernés de près ou de loin par la démarche : élus, riverains, propriétaires, professionnels, associations, etc.

1. La structure porteuse du contrat

La structure porteuse du contrat assure le rôle principal du CT Eau. Elle peut être l'unique maître d'ouvrage des opérations du contrat ou avoir un rôle de coordinateur lorsque le contrat regroupe plusieurs maîtres d'ouvrage selon l'organisation des compétences locales de l'eau.

Les missions de maîtrise d'ouvrage opérationnelle sont déclinées dans la partie suivante.

Les missions de coordination réalisées par cette structure sont notamment les suivantes :

- ❖ assurer le pilotage du projet, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- ❖ rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- ❖ suivre et évaluer l'avancement du contrat : piloter et coordonner la réalisation des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat, le bilan de troisième année et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.

2. L'animation

La cellule d'animation met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

- ❖ La cellule d'animation est chargée de :
- ❖ rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- ❖ assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires signataires et/ou techniques,
- ❖ suivre l'avancement du programme d'actions,
- ❖ évaluer la mise en œuvre de la feuille de route à 3 ans et 6 ans.

Lorsque le contrat réunit de nombreux maîtres d'ouvrage, la fonction de coordination de ces maîtres d'ouvrage est particulièrement importante. Il est souvent nécessaire de clarifier les missions de chaque partenaire du contrat et de mettre en place les outils méthodologiques et de pilotage nécessaires à la bonne conduite du contrat. La cellule d'animation-coordination générale garde alors son rôle de mise en relation des acteurs et d'animation du territoire, les maîtres d'ouvrage assurant, le cas échéant, la concertation et la négociation sur le terrain visant à réaliser les travaux et autres actions de leur ressort.

Les techniciens milieux aquatiques, rivières, zones humides, agricoles, bocage, ont des missions de gestion des aspects techniques de terrain à travers la réalisation des opérations, la conduite des travaux et le suivi des prestataires mais également des aspects de négociation et explication des projets auprès des riverains, propriétaires, professionnels, etc.

Pour autant, la réalisation de ces opérations nécessite des démarches administratives d'ordre réglementaire et/ou financier. Selon l'organisation des équipes des structures maîtres d'ouvrage, cette charge incombe diversement aux techniciens.

3. Le comité de pilotage

a) Missions du comité de pilotage

Le comité de pilotage du CT Eau a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- ❖ en phase d'élaboration de contrat :
 - valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
 - valider le contenu et le plan de financement du premier et du second contrat.
- ❖ en phase de mise en œuvre opérationnelle :
 - valider les bilans annuels et à 3 ans, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir,
 - valider toutes les étapes liées à l'évaluation et à l'élaboration d'une éventuelle stratégie à suivre.

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des maîtres d'ouvrage et partenaires financiers du contrat pour la bonne exécution du programme. Le comité de pilotage dispose donc d'un pouvoir de décision collective. Les instances de la structure porteuse, des maîtres d'ouvrage ou des partenaires financiers ont leur pouvoir de décision propre. Une décision de ces derniers significativement différente de la décision du comité de pilotage peut nécessiter une nouvelle réunion de ce comité.

b) Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le président ou la présidente de la structure porteuse. Il rassemble tous les représentants des différents acteurs et partenaires concernés par l'Eau du territoire considéré.

La composition du comité est déterminée en fonction des enjeux du territoire et des besoins de concertation de l'ensemble des acteurs concernés.

Le comité de pilotage comprend, au minimum, les représentants des structures locales suivantes :

- ❖ la structure porteuse,
- ❖ les EPCI concernés, par tout ou partie du territoire,
- ❖ les éventuelles autres collectivités locales (syndicats, communes, etc.) ayant des compétences en matière d'eau potable, d'aménagement de l'espace rural (bocage), d'inondations, etc.
- ❖ les services de l'État (DDT(M)), OFB, DREAL, etc.),
- ❖ les partenaires financiers : agence de l'eau, régions, départements,
- ❖ la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE concerné,
- ❖ les FDPPMA et autres associations œuvrant localement en faveur des milieux aquatiques, des milieux naturels ou de la défense de l'environnement,
- ❖ les organismes compétents en matière d'accompagnement-conseil auprès des professionnels agricoles.

La composition du comité de pilotage peut être élargie, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

La CLE est amenée à exprimer un avis motivé avant toute validation d'un CT Eau, concernant la stratégie et la feuille de route sur 6 ans ainsi que sur le contrat et son programme d'actions sur 3 ans. Elle le communique alors au porteur du contrat, aux financeurs et aux services de l'État.

La structure porteuse du Sage peut accompagner le porteur de projet dans la construction du contrat territorial notamment en s'assurant de l'intégration des enjeux du Sage et le cas échéant de la bonne articulation avec les autres CT Eau lors de la définition des orientations stratégiques. A ce titre, la structure porteuse du SAGE peut développer des outils communs de méthode, par exemple d'inventaires et de caractérisation des milieux, de suivis et d'évaluation des CT Eau, ou encore réunir les animateurs des CT Eau de son périmètre afin de les engager dans des dynamiques collectives.

c) Réunions du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de pilotage est soumise pour validation préalable aux financeurs du CT Eau.

L'ordre du jour de la réunion annuelle prévoit à minima :

- ❖ une présentation du bilan annuel de l'année n-1 (bilan établi en conformité avec l'article 5-1 du contrat),
- ❖ un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),

- ❖ la proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de pilotage suivants.

4. Les autres instances

a) Le comité technique

Le comité technique a pour mission de préparer les réunions du comité de pilotage et d'étudier les éventuelles difficultés significatives afin d'identifier les solutions possibles.

Sa composition est basée sur celle du comité de pilotage mais avec une forme restreinte afin de disposer d'un caractère opérationnel.

b) Les commissions thématiques et géographiques

Le comité de pilotage peut décider de mettre en place tout groupe ou commission qu'il juge nécessaire pour ses besoins de concertation. Des commissions thématiques, voire géographiques, constituent les outils les plus fréquemment rencontrés. Dans tous les cas, seul le comité de pilotage a un rôle décisionnel.

B. LA MAITRISE D'OUVRAGE OPÉRATIONNELLE

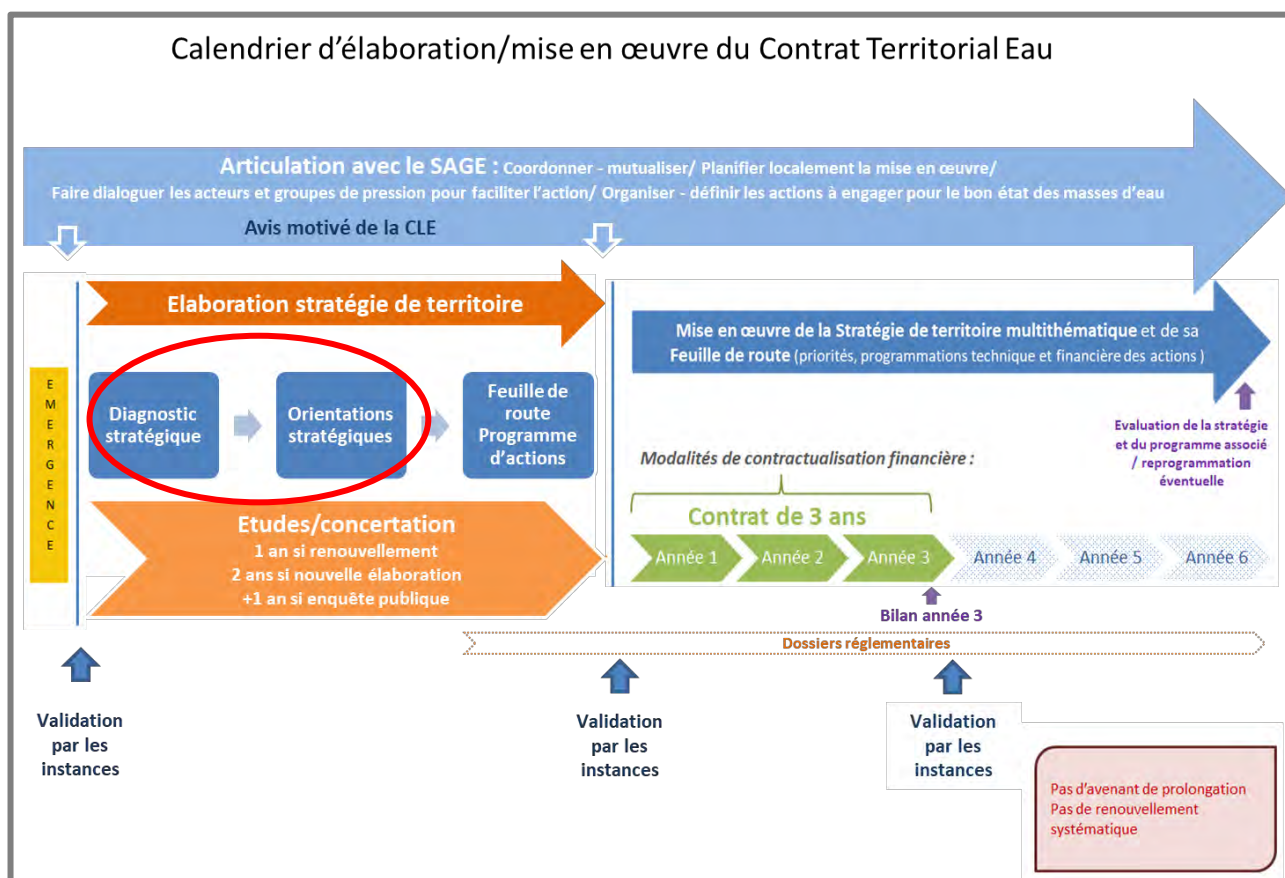
Chaque maître d'ouvrage d'un contrat s'engage notamment à :

- ❖ assurer le pilotage de ses actions, la concertation avec les acteurs locaux concernant les thématiques et son territoire de compétence,
- ❖ réaliser les actions prévues dans le contrat dans les délais indiqués,
- ❖ participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté,
- ❖ suivre et évaluer l'avancement de son programme d'actions,
- ❖ faire remonter annuellement les données techniques et financières de réalisation des opérations ainsi qu'un bilan synthétique afin de contribuer à l'élaboration du bilan annuel et à la réunion du comité de pilotage global annuel,
- ❖ contribuer au bilan des réalisations en fin de premier contrat à 3 ans et à l'évaluation globale en fin de second contrat à 6 ans,
- ❖ assurer la négociation et concertation avec les propriétaires fonciers et usagers riverains.

3

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La stratégie générale préalable à l'élaboration des CT Eau constitue une étape essentielle de la démarche. Elle vise à prendre en considération l'ensemble des problématiques de l'eau pour que les acteurs locaux et institutionnels décident collectivement des priorités d'actions.



L'élaboration de cette stratégie se décompose en 3 étapes :

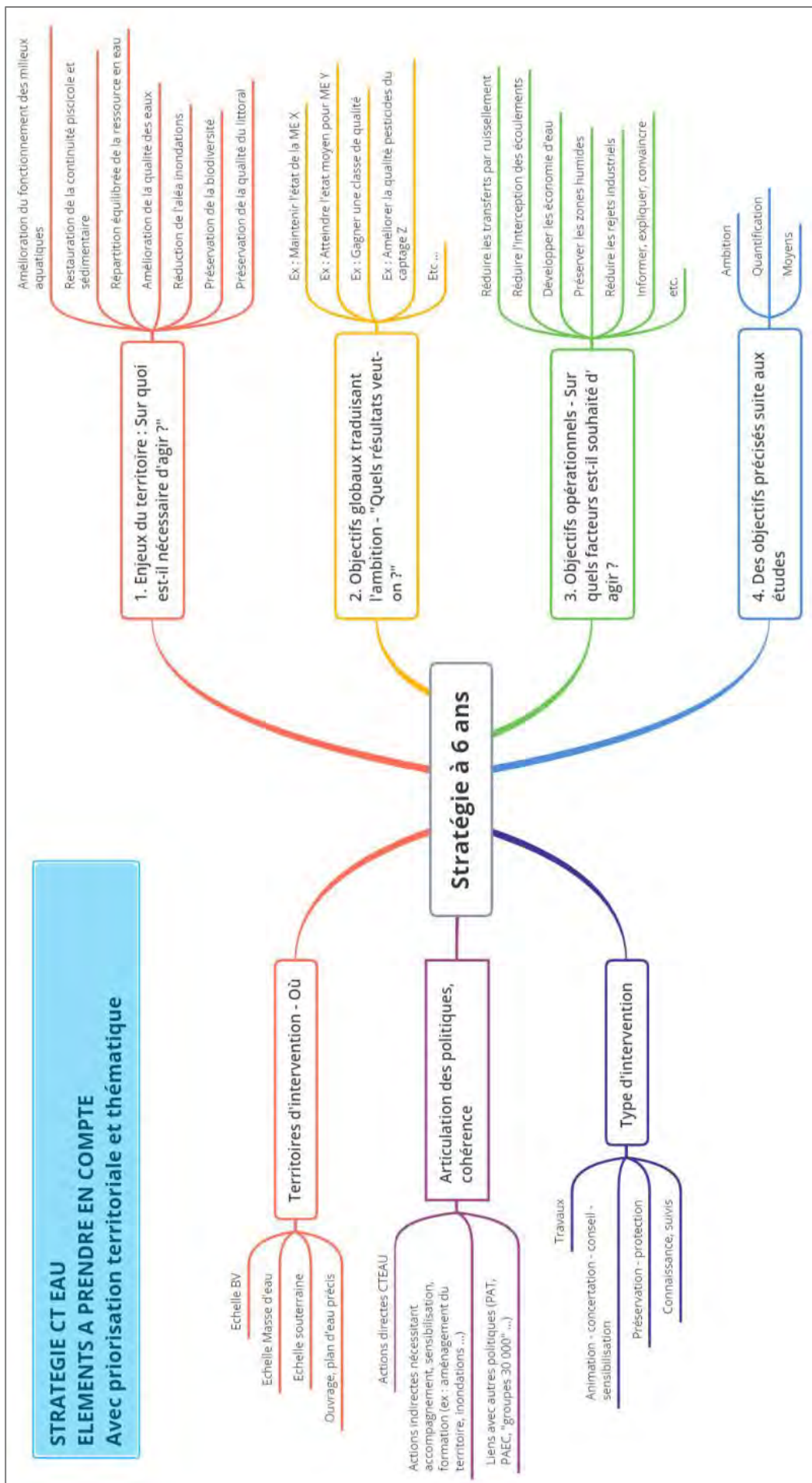
- ❖ élaboration du diagnostic stratégique,
- ❖ définition des orientations stratégiques,
- ❖ identification des périmètres d'intervention.

A l'issue de cette phase, tous les éléments devraient être définis afin de pouvoir engager les prospections de terrains et les études ou analyses complémentaires.

C. LA STRATÉGIE, CADRE DES CT EAU

La stratégie présente notamment les enjeux du territoire, les objectifs globaux et opérationnels.

Le schéma ci-après présente les éléments à considérer lors de la définition des orientations stratégiques.



Stratégie CT Eau : éléments à prendre en compte

1. Les enjeux

« Quelles sont les problématiques du territoire, sur quoi est-il nécessaire d'agir ? »

Les enjeux sont spécifiques au territoire. Ils relèvent de son état et des pressions qui s'y exercent. Ces enjeux s'imposent donc aux acteurs.

Ils concernent une masse d'eau, une ressource, un bassin versant ou un territoire d'intervention, celui d'un contrat par exemple.

Les enjeux de l'eau sont nombreux et multiples. Qu'ils soient considérés comme spécifiques, transversaux ou de moyens, ils s'entrecroisent et se complètent.

Tous les enjeux évoqués dans le tableau ci-dessous s'intègrent dans l'enjeu global de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit de rendre les milieux plus résilients du point de vue quantitatif (inondations, fortes pluies, à-coups hydrauliques, sécheresses, étiages, disponibilité de la ressource pour les usages...) et qualitatif (réchauffement de l'eau, pluies acides, désoxygénation du milieu, hausse des concentrations...), notamment en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature et en réduisant l'imperméabilisation des sols. A ce titre, le Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 26 avril 2018.

Les enjeux s'appuient également sur 3 thématiques transversales dans un objectif d'amélioration de la résilience des territoires : les zones humides, les têtes de bassin versant, et l'aménagement du territoire.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne, avec le programme de mesures qui lui est associé, constitue un document cadre majeur pour les Contrats Territoriaux Eau.

Le tableau liste les enjeux potentiels d'un territoire :

Les enjeux	Description
L'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques	Cet enjeu porte sur la préservation et la restauration de l'état physique de l'ensemble des milieux aquatiques, notamment des cours d'eau et zones humides : lit mineur, lit majeur, connexion avec les annexes aquatiques, état des berges et de la ripisylve, zones humides de tout type dont marais.
La restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire	Cet enjeu concerne la libre circulation des espèces aquatiques, et en particulier les poissons migrateurs, pour l'ensemble de leur cycle de vie ainsi que le transit sédimentaire. Il est notamment lié aux obstacles à l'écoulement.
La répartition équilibrée de la ressource en eau	Il s'agit de l'enjeu quantitatif lié à la disponibilité de l'eau : préservation de l'hydrologie naturelle et gestion économe de la ressource.
La réduction de l'aléa des inondations	Les occurrences et intensités des inondations par débordement de cours d'eau, remontée de nappe ou par ruissellement impactant les biens et personnes (différence avec crues morphogènes utiles aux milieux) sont visées dans cet enjeu notamment à travers l'amélioration de la résilience des territoires.
L'amélioration de la qualité des eaux	Cet enjeu vise la qualité des eaux liée aux macropolluants, nutriments, pesticides et micropolluants issus de l'activité humaine et plus généralement des rejets des assainissements domestiques et industriels et de l'activité agricole. Il intègre notamment la restauration de la qualité des captages AEP définis comme prioritaires dans le Sdage vis-à-vis des nitrates et pesticides ainsi que la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire.
La préservation de la biodiversité	Il s'agit de la biodiversité liée aux milieux aquatiques tant aux cours d'eau et leurs annexes, qu'aux zones de marais et autres zones humides.
La préservation de la qualité du littoral	L'enjeu porte sur la qualité microbiologique des eaux et coquillages, la qualité liée aux micropolluants des eaux et des sédiments, la lutte contre l'eutrophisation des eaux, la richesse des milieux aquatiques littoraux et notamment les échanges terre-mer souvent essentiels à la biodiversité littorale.

2. Objectifs et leviers d'actions

La stratégie mentionne les objectifs globaux traduisant l'ambition des acteurs.

Au regard des enjeux du territoire et de ces objectifs globaux, la stratégie présente les objectifs opérationnels.

Les objectifs globaux : « Quels résultats souhaitons-nous atteindre ? » :

Les objectifs globaux expriment l'ambition des acteurs locaux face aux enjeux du territoire.

Un objectif global traduit l'ambition d'un résultat en termes d'effets sur l'eau, par exemple, le gain de 2 classes d'état d'une masse d'eau.

Les objectifs opérationnels : « Comment souhaitons-nous atteindre le résultat global ? »

Les objectifs globaux expriment l'ambition des acteurs locaux face aux enjeux du territoire.

Un objectif global traduit l'ambition d'un résultat en termes d'effets sur l'eau, par exemple, le gain de 2 classes d'état d'une masse d'eau.

Les objectifs portent sur des masses d'eau ou des ressources spécifiques.

Ils peuvent concerner certaines thématiques sur tout ou partie du territoire. En effet, afin de pouvoir observer des résultats dans un délai court, il peut être souhaitable d'être ambitieux sur un territoire restreint en y concentrant les actions les plus pertinentes et complémentaires.

Ces objectifs cadrent les études complémentaires d'élaboration de la feuille de route (chapitre suivant) ; ils sont affinés, quantifiés et validés suite à ces études.

Exemple :

Enjeu : « La répartition équilibrée de la ressource en eau »

Objectif global :
« Gagner une classe de qualité »

Objectif opérationnel :
Restaurer les milieux contributeurs au soutien d'étiage

L'annexe 3 présente des objectifs opérationnels potentiels et une déclinaison en leviers d'actions.

Il est intéressant de considérer cette notion de levier d'actions au moment de la réflexion stratégique puisqu'un levier peut être commun à plusieurs objectifs.

Les leviers d'action peuvent être de quatre ordres :

- ❖ actions opérationnelles, travaux,
- ❖ animation, sensibilisation, mobilisation, conseils,
- ❖ préservation, protection,
- ❖ connaissance, suivis, études.

3. Priorisation territoriale et thématique

La stratégie doit préciser les masses d'eau, sous-bassins versants, ressources et ouvrages prioritaires.

Le Contrat Territorial Eau vise à atteindre le bon état ou, si l'objectif apparaît trop ambitieux, à tendre vers le bon état (ou potentiel) des masses d'eau. Il peut également porter sur des enjeux spécifiques liés à la qualité de l'eau brute exploitée pour la production d'eau potable ou à la qualité sanitaire de zones conchylicoles par exemple.

La stratégie doit être globale en abordant tous les enjeux du territoire. C'est ensuite aux acteurs du territoire de définir leurs objectifs et les leviers qu'ils comptent actionner pour y répondre.

Les territoires en partie en bon état devront cibler les actions sur les masses d'eau dégradées et les thématiques nécessaires à l'atteinte du bon état.

Les territoires plus altérés ne présentant pas de masse d'eau en bon état devront probablement faire des choix afin de concentrer les efforts nécessaires à l'obtention de résultats.

Cette concentration des efforts pourra porter :

- ❖ sur une partie du territoire (quelques bassins de masse d'eau),
- ❖ sur une partie des thématiques.

Dans ce dernier cas, il est préférable de réaliser la sélection selon le levier d'actions afin de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes au regard des problématiques du territoire.

Enfin, il pourrait être décidé de démarcher progressivement par étape, en ne mettant en œuvre que certaines actions qu'à l'issue de la réalisation des premières. Par exemple, pour une masse d'eau dégradée présentant comme pressions significatives les macropolluants, la morphologie et l'hydrologie, il peut être décidé d'agir sur l'assainissement domestique pendant le premier contrat puis sur la restauration des cours d'eau à compter du second.

4. Articulation entre les politiques

La stratégie vise à aborder tous les enjeux du territoire quelles que soient les thématiques et acteurs concernés. Pour autant, toutes les actions ne sont pas éligibles aux aides des partenaires financiers et n'entrent pas, au sens strict, dans les actions d'un CT Eau. Ces actions ne doivent pas être écartées ou négligées.

Ainsi, la stratégie prendra en compte des actions de sphères différentes :

- ❖ Actions opérationnelles éligibles au CT Eau,
- ❖ actions indirectes nécessitant de la sensibilisation, de la mobilisation, de l'accompagnement, du conseil, voire de la formation (exemples : conseil auprès des professionnels agricoles, mobilisation d'élus concernant l'impact d'un système d'assainissement, pratiques d'urbanisme, gestion des eaux pluviales, artificialisation des sols, sensibilisation d'industriels aux économies d'eau...),

- ❖ actions indirectes mises en œuvre grâce au CT Eau (exemple : mesures agro-environnementales et climatiques MAEC),
- ❖ programmes complémentaires distincts : plan alimentaire territorialisé (PAT), « Groupes 30 000 » phytosanitaires, accords de programmation (agence de l'eau - collectivité), plan climat air énergie territorial (PCAET), etc.

5. Concertation et association des acteurs

Le comité de pilotage revêt d'un rôle essentiel à cette étape puisque la prise de décisions stratégiques sur l'eau peut concerner l'aménagement du territoire. Pour autant, il peut s'appuyer sur une commission spécifique de réflexion composant un noyau dur. Associer les EPCI est indispensable lors de cette phase.

Une réflexion prospective à long terme peut également être mise en œuvre. Dans ce cas, une démarche particulière de concertation, voire de co-construction, peut s'organiser. Exemples : constitution d'un groupe de travail réunissant des acteurs sensibles à la vision à long terme, démarche participative de contribution à la réflexion...

Une discussion d'ordre financier menée avec les maîtres d'ouvrage potentiels peut aussi s'avérer fort utile pour clarifier les ambitions et préparer la prise de décision budgétaire liée à la feuille de route.

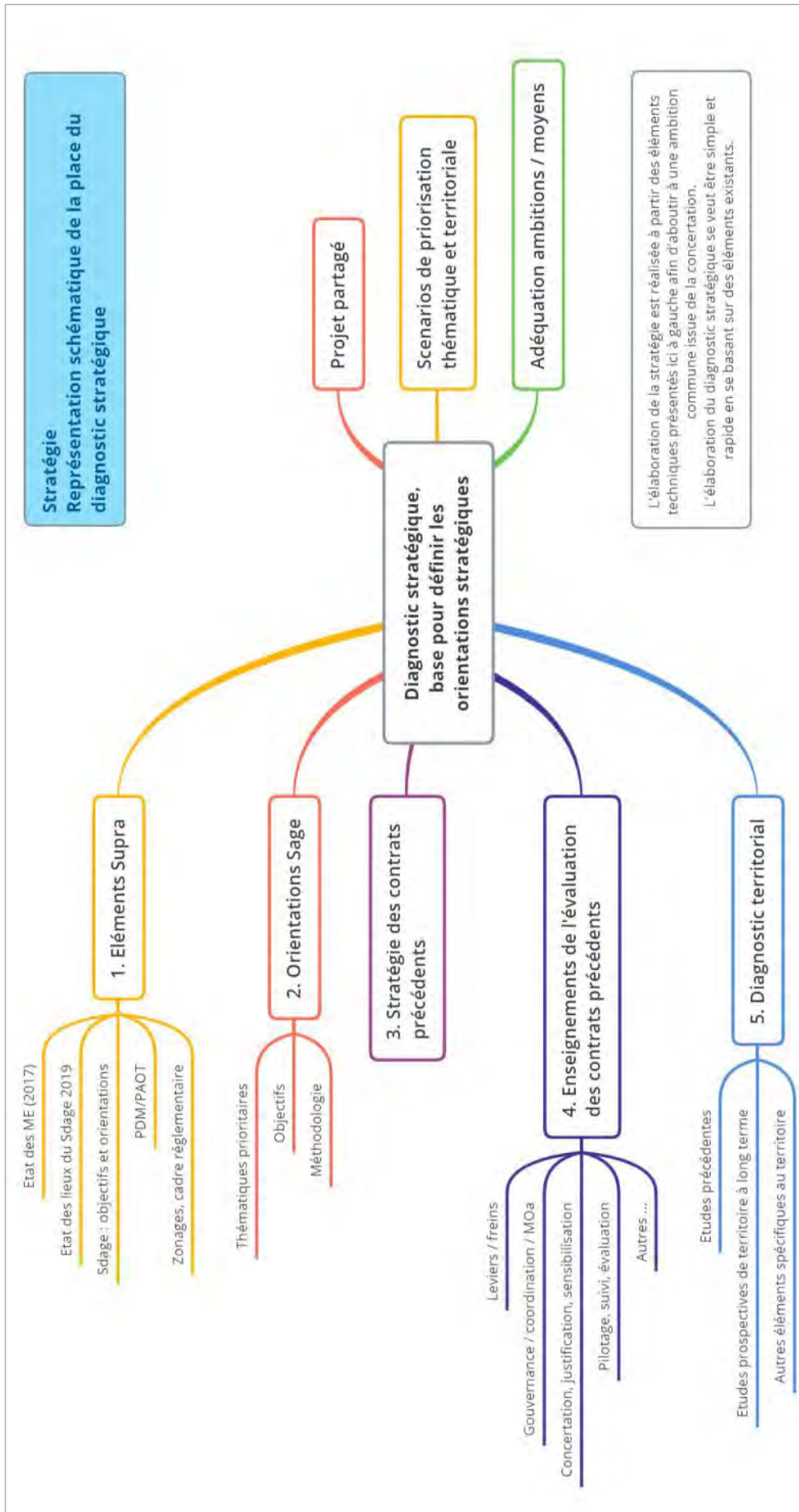
En faisant émerger des enjeux nouveaux, ou non abordés jusqu'alors par le comité de pilotage, la phase d'élaboration de la stratégie peut faire apparaître la nécessité d'associer de nouveaux acteurs. Il s'agit, par exemple, de collectivités au regard de l'organisation des compétences locales, de services de l'État, d'organismes disposant de savoir-faire spécifiques.

Il est souhaitable d'associer ces acteurs dès l'élaboration de la stratégie, et même dès l'évaluation du contrat précédent, pour leur permettre de s'approprier des problématiques qui les concernent.

B. MÉTHODE D'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'élaboration de la stratégie et sa feuille de route relève du rôle du comité de pilotage. Cela suppose que le comité de pilotage soit en place avec une composition suffisamment élargie pour définir les orientations stratégiques.

Le schéma ci-dessous exprime la méthode et les éléments à prendre en compte pour élaborer la stratégie.



Le diagnostic stratégique, définition des orientations stratégiques

1. Élaboration du diagnostic stratégique

Le diagnostic vise à fournir les éléments nécessaires à la décision collective de la stratégie. Son élaboration doit rester simple à partir de données relativement faciles à recueillir.

Il peut être réalisé par la structure porteuse du contrat en régie ou par un prestataire.

Il s'agira dans un premier temps de lister les divers plans et programmes mis en œuvre sur le territoire et de recueillir les diverses données nécessaires à l'identification des enjeux et à la définition des objectifs globaux puis opérationnels.

Ces données sont de différents ordres :

- ❖ les données de niveau bassin sont nombreuses : état des masses d'eau, état des lieux du Sdage, objectifs du Sdage, certaines dispositions du Sdage (captages prioritaires, captages sensibles, plans d'eau 3B1, ZRE, ...), mesures du programme de mesures, ...
- ❖ certaines se déclinent ou sont complétées par des données (référentiels, stratégies, objectifs, etc.) de niveau départemental : PAOT, Référentiel unique cours d'eau, ...
- ❖ Les données de caractérisation des territoires, si elles ne servent pas pour la stratégie, peuvent servir pour définir les priorités et périmètres d'intervention : occupation des sols, pentes, localisation des haies (inventaire IGN), densité de plans d'eau, localisation des zones humides, etc.
- ❖ Liés aux Sage et à leur mise en œuvre, de nombreux autres éléments de caractérisation ou de priorisation, voire de méthode, sont disponibles selon les territoires,

- ❖ les données de biodiversité (faune, flore et habitats) disponibles sur les plateformes publiques et auprès d'experts naturalistes locaux, doivent permettre à ce stade, de caractériser le cours d'eau en termes de patrimoine et d'enjeux biologiques, et de prédéfinir les secteurs à plus forte richesse ou, au contraire, à la présence d'espèces exotiques envahissantes,
- ❖ enfin, les études diverses menées sur le territoire et en particulier, celles réalisées pour le précédent contrat ainsi que les mesures de qualité des eaux et d'indicateurs biologiques, sont à considérer. De même, des éléments de l'évaluation du contrat précédent peuvent alimenter la réflexion.

Les éléments de diagnostic sont à restituer à l'échelle de la masse d'eau ou de la ressource visée dans le cas d'un captage d'eau potable ou d'un site conchylicole par exemple.

L'annexe 1 du guide présente plus en détail ces divers éléments.

La réalisation du diagnostic stratégique peut également faire apparaître un déficit de connaissance concernant une thématique ou une partie du territoire. Ce constat pourra donner lieu à des études ou suivis, soit dès la phase « feuille de route », soit au cours du premier contrat selon l'importance du besoin de connaissance pour la suite du projet.

L'exemple ci-après présente une forme de restitution des éléments d'état et de pression ainsi que les mesures ou zonages qui permettent de caractériser chaque masse d'eau. Le croisement de ces éléments doit permettre de produire des pistes de décisions, voire des scénarios, à soumettre au comité de pilotage.

Exemple de restitution synthétique des éléments d'état des lieux

Masses d'eau	Etat Sdage		Objectif Sdage	Etat ME			EdL 2019	Pressions significatives	Caractérisation ouvrages	Caractérisation qualité	Caractérisation quantité
	écologique	chimique		Eléments dégradés biologie	Eléments dégradés qualité	Eléments dégradés chimie					
ME CE X	moyen	bon	Bon état 2027	Diatomées, invertébrés	Oxygène, phosphore, nitrites	-	macropolluants, continuité, pesticides	CE Liste1 et 2, 8 Obec, 2 ouvrages Paporce	2 SAP, 1 EPI polyculture élevage	Exploitation prélèvements : moyen	
ME CE Y	mauvais	moyen	OMS 2027	Invertébrés, macrophytes, poissons	Oxygène	Isoproturon, plomb	morphologie, continuité, hydrologie, pesticides	CE Liste 2, 3 Obec,	1 EPI Surfaces vignobles et maraichages non négligeable	Interception plans d'eau élevé	

Masses d'eau	Mesures PDM/PAOT	Autres zonages particuliers "eau"	Orientations / zonages Sage	Connaissances locales	Stratégie précédente
ME CE X	ME Vitrine PAOT Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	ZAP Anguille	Têtes de bassin prioritaires Objectif taux d'étagement 30%	Suivi qualité renforcé < 3 ans	ME prioritaire
ME CE Y	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation	2 captages prioritaires AEP		Nombreux diagnostics agricoles individuels < 5 ans Suivi qualité renforcé < 3 ans	

Concernant cet exemple, il apparaît que la masse d'eau Y est particulièrement dégradée, notamment en comparaison avec la masse d'eau X. La masse d'eau X pourrait ainsi concentrer les efforts. Les éléments d'état et de pression montrent que la qualité de l'eau est particulièrement altérée. Les raisons semblent multiples : assainissements domestiques et industriels, pesticides et ouvrages sur cours. Ainsi, la masse d'eau X présente les enjeux d'amélioration de la qualité des eaux, de restauration de la continuité piscicole et sédimentaire et de pérennisation de la ressource en eau. La masse d'eau Y est concernée par ces mêmes enjeux (notamment qualité des eaux avec les captages prioritaires) auxquels s'ajoute l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques.

2. Définition des orientations stratégiques

La juxtaposition de tous ces éléments, dans une logique d'état des lieux, vise à faire ressortir les enjeux de chaque masse d'eau.

a) Priorisations territoriales et thématiques

L'écart entre les objectifs, d'un côté, et le cumul des pressions, de l'autre, permet d'appréhender les efforts à réaliser selon chaque problématique et selon chaque territoire (masse d'eau ou autre secteur à enjeu).

Ces derniers se traduisent qualitativement afin d'identifier les leviers à mettre en œuvre à travers la définition des objectifs opérationnels.

La validation des objectifs globaux et opérationnels relève du comité de pilotage, nécessairement en association avec les maîtres d'ouvrage potentiels.

Exemple d'expression des enjeux, objectifs globaux et objectifs opérationnels

Cet exemple s'inscrit dans la continuité du précédent. Les éléments d'état des lieux permettent de faire ressortir les enjeux et constituent une base pour définir les objectifs globaux et opérationnels.

Enjeux du territoire	Objectifs globaux
- Qualité des eaux – pesticides Qualité des eaux – micropolluants Qualité des eaux – macropolluants Ressource en eau – hydrologie Continuité écologique Morphologie des cours d'eau	Atteindre le bon état de la ME CE X Gagner une classe de qualité pour la ME CE Y Améliorer significativement la qualité pesticide des captages prioritaires
Objectifs opérationnels	
Pour l'ensemble du bassin	
Réduire l'usage et le transfert des pesticides vers le milieu Sensibiliser sur la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides	
Pour la ME CE X	
Réduire l'impact des ouvrages sur les cours d'eau Réduire l'impact des systèmes d'assainissement domestiques et industriels Etudier les opportunités de réduction des prélèvements pour l'irrigation	
Pour le ME CE Y	
Restaurer la morphologie des cours d'eau en tête de bassin Réduire l'impact des plans d'eau sur cours ou têtes de bassin Favoriser l'évolution des systèmes agricoles sur les 2 AAC Réduire l'impact des surfaces en viticulture ou maraichage par l'amélioration des pratiques et la réduction des transferts	

Des leviers potentiels peuvent être listés dès cette étape afin d'illustrer les objectifs opérationnels. Ils ne seraient alors définitifs que suite aux études et démarches de concertation mis en œuvre pour définir la feuille de route.

Il n'apparaît pas judicieux de réaliser dès à présent la quantification des objectifs opérationnels. Ce sera aux acteurs, et/ou prestataires des études complémentaires à réaliser en phase « feuille de route », de les définir. D'ailleurs, cette quantification aura davantage de sens si elle porte sur les leviers d'actions.

La définition des objectifs globaux et opérationnels peut nécessiter la définition de différents scénarios afin d'alimenter les échanges et favoriser une décision collective. Ces scénarios peuvent varier selon :

- ❖ le niveau d'ambition,
- ❖ les problématiques visées,
- ❖ les territoires ciblés.

b) Cohérence avec les moyens

Les moyens à mettre en œuvre peuvent être très différents d'un territoire à l'autre selon le niveau d'altération, la typologie des actions à mettre en œuvre et leur volumétrie.

Il est indispensable de prendre en considération, dès la définition des objectifs globaux, les moyens financiers et humains qui devront être mobilisés, ne serait-ce que de manière très estimative. L'ambition d'un contrat doit être élevée tout en restant réaliste ce qui sous-entend le développement de moyens en cohérence.

Les données financières du programme de mesures du Sdage et/ou des PAOT et l'expérience du précédent contrat ou des contrats voisins peuvent apporter des éclaircissements correspondants.

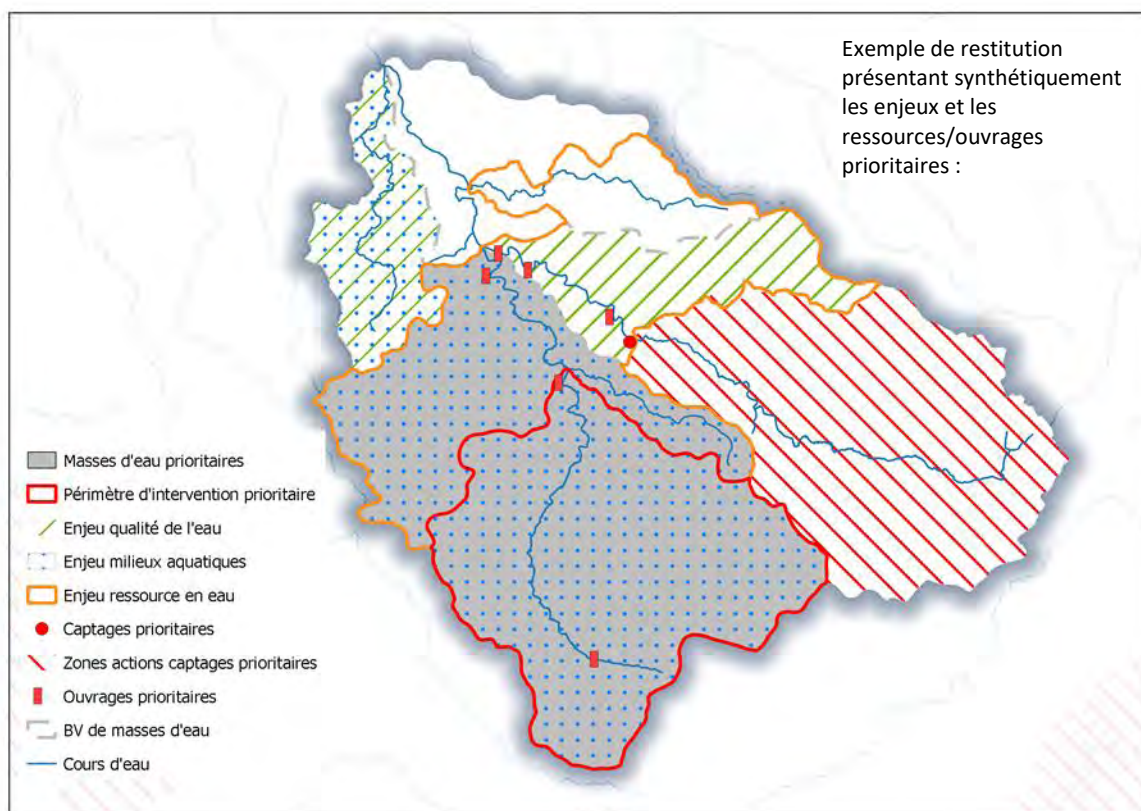
3. Identification des périmètres d'intervention

Afin de cibler les études et d'éviter l'éparpillement des actions et les dépenses excessives, il peut être souhaitable de cibler des secteurs ou ouvrages d'interventions à l'intérieur des territoires retenus.

Les critères d'aide à l'identification de ces secteurs peuvent être divers. Les travaux menés par quelques structures porteuses de Sage pour le compte de leur commission locale de l'eau peuvent apporter des éléments importants d'aide à la décision, tels que, par exemple, la caractérisation et la hiérarchisation des têtes de bassin versant.

Les données de caractérisation physique du territoire (réseau hydrographique (Référentiel unique cours d'eau), topographie, pédologie, ...), d'occupation des sols (Corine land Cover, RPG, ...), de pression (obstacles aux écoulements, plans d'eau, ...) et contributeurs à la résilience des milieux (haies, talus, zones humides, bandes enherbées, ...) peuvent constituer ces critères.

Ces périmètres d'intervention, territoire à investiguer, seront traduits en toute logique en superficie et linéaire de cours d'eau, voire en nombre d'exploitations agricoles, données de bases pour bâtir les cahiers des charges des études et démarches complémentaires pour élaborer la feuille de route.



C. PRODUCTIONS ATTENDUES

Cette phase de définition des orientations stratégiques est importante et doit faire l'objet d'une restitution claire et synthétique.

Elle doit contenir :

- ❖ pour la phase diagnostic :
 - une synthèse pratique, pédagogique voire ludique, du diagnostic stratégique sous forme de tableaux et de cartes,
- ❖ pour la phase orientation stratégique :
 - une expression sous forme rédigée ou de tableau des enjeux, objectifs globaux, objectifs opérationnels, ressources prioritaires, éventuelles thématiques prioritaires et périmètres d'intervention retenus par le comité de pilotage,
 - un arbre de décisions liant les enjeux, les masses d'eau (et/ou ressources) et les objectifs opérationnels en mentionnant pour chaque ressource l'objectif global.
- ❖ pour la phase identification des périmètres d'interventions,
 - une carte localisant les masses d'eau, ressources et ouvrages prioritaires, ainsi que les périmètres d'intervention choisis (en mentionnant la superficie et le linéaire de cours d'eau...),
 - une fiche pédagogique du bilan stratégie par masse d'eau.
- ❖ un document très synthétique pédagogique et ludique de vulgarisation (utilisant schémas, cartes, graphiques ou tableaux) est recommandé afin de faciliter l'appropriation des enjeux de l'Eau et le partage des objectifs par l'ensemble des acteurs du territoire.

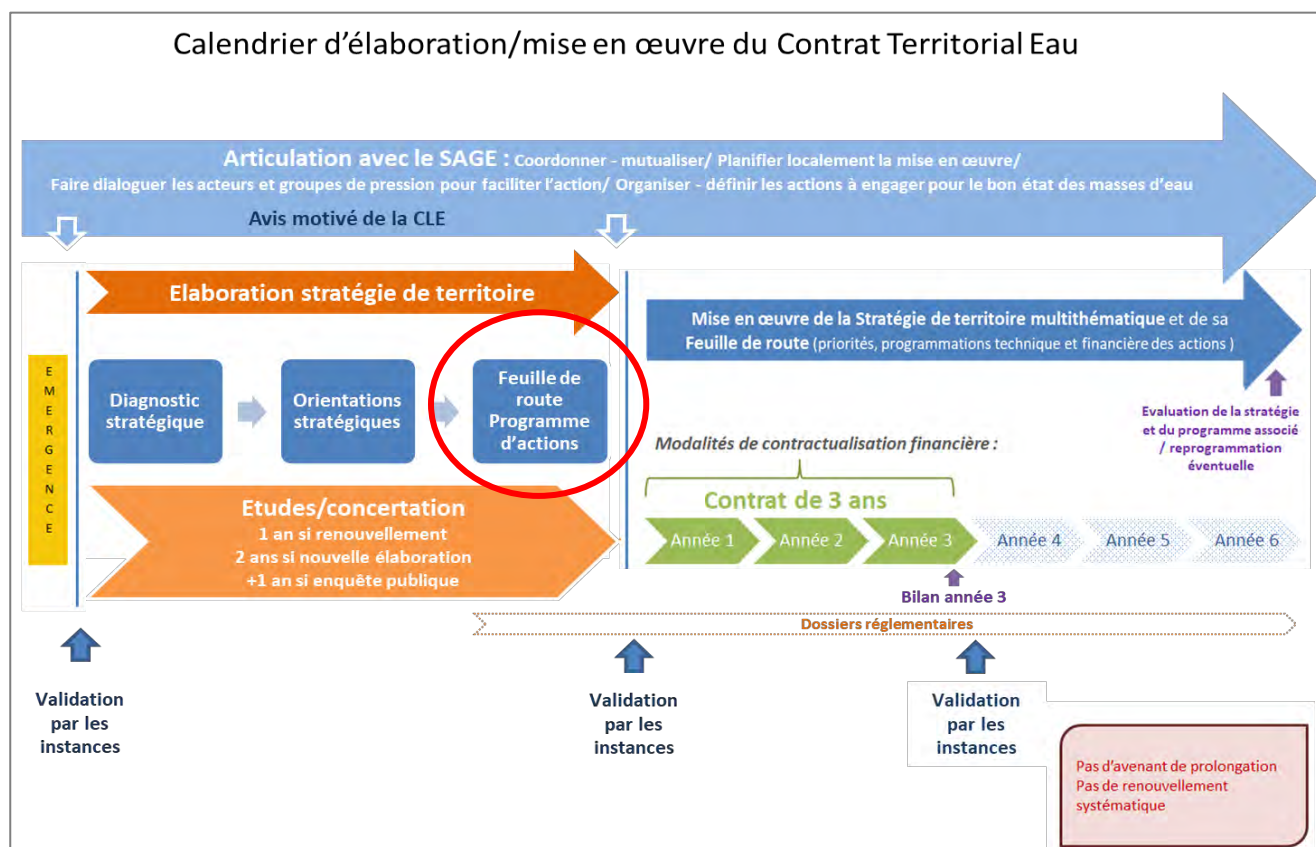
4

FEUILLE DE ROUTE

Les objectifs de cette phase sont de décliner la stratégie validée en une feuille de route sur 6 ans, divisée en deux programmes d'actions de 3 années.

La feuille de route fait suite à la définition des orientations stratégiques et comprend 3 étapes :

- ❖ études diagnostiques et démarches partenariales de définition des actions,
- ❖ finalisation de la stratégie et choix d'un scénario,
- ❖ feuille de route opérationnelle.



A. ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET DÉMARCHES PARTENARIALES DE DÉFINITION DES ACTIONS

En fonction des orientations stratégiques de la phase précédente (identification des enjeux, objectifs et choix des secteurs prioritaires) et des données déjà disponibles sur le territoire, il est nécessaire d'œuvrer collectivement à la définition de la feuille de route via des études complémentaires, des diagnostics de terrain et des démarches de concertation partenariales.

Ainsi, la définition des actions en réponse aux objectifs liés à la restauration des milieux aquatiques, à la réduction du ruissellement, de l'érosion et du transfert des polluants, à la réduction de l'interception des écoulements ou à la préservation de certains milieux, s'appuiera sur des études diagnostiques de terrains préalables à la définition de la feuille de route.

Les actions visant à améliorer la qualité des eaux notamment vis-à-vis des pressions agricoles pourront soit être définies à l'issue d'études spécifiques, soit dans le cadre d'une démarche concertée en fonction du niveau d'ambition retenu dans les orientations stratégiques.

Par ailleurs, les orientations stratégiques pourraient viser des objectifs nécessitant de concerter avec les acteurs compétents afin d'identifier les actions à mettre en œuvre concernant l'assainissement domestique, les rejets industriels, les consommations en eau, l'aménagement du territoire rural et urbain (préservation des cours d'eau, des zones humides et du bocage, gestion des eaux pluviales, artificialisation des sols...), la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage, les actions transversales liées au Contrat Territorial Eau (animation, communication, sensibilisation, suivis de l'état des milieux, de la qualité de l'eau, voire des pressions).

Les études diagnostiques complémentaires représentent une étape clé dans l'élaboration de la feuille de route, sur laquelle se fonderont les décisions et le choix des interventions futures. Elles permettront de finaliser les objectifs, notamment leur quantification et échéance, en cohérence avec la stratégie territoriale définie lors de la phase précédente. Elles doivent donc apporter une vision synthétique et explicative de l'état des masses d'eau étudiées sur :

- ❖ les atouts et les principaux facteurs de pressions et dégradations (sur la qualité d'eau, l'hydromorphologie, la biodiversité et les milieux...), mais également les problèmes pour les usages,
- ❖ les facteurs limitants permettant de cibler les causes d'altération.

Les méthodes disponibles pouvant être mises en œuvre sont développées ci-après. Les références bibliographiques sont indiquées en annexe 1.

1. Travaux : Etudes de prospection de terrain

Types de milieu	Méthodes disponibles
Cours d'eau de plaine	Méthode d'intégrité de l'habitat (appelé REH pour Réseau d'Evaluation des Habitats) s'appuyant sur la norme NF EN 14614 « Guide pour l'évaluation des caractéristiques hydromorphologiques des rivières »
Cours d'eau de tête de bassin versant	LE BIHAN M., Version V2.3 au 10/03/2020. Méthodologie d'évaluation de l'hydromorphologie des cours d'eau en tête de bassin versant à l'échelle linéaire. Guide de l'Office français de la biodiversité, direction interrégionale Bretagne
Marais	Méthode d'analyse fonctionnelle des unités hydrauliques cohérentes (FONCT UHC) développée par le Forum des marais atlantiques
Annexes fluviales de la Loire	Méthodologie de diagnostic avant travaux des annexes fluviales développée par le CEN Pays de la Loire
Ruissellement, transferts de polluants	Caractérisation des éléments paysagers et définition d'un programme de réduction du risque de ruissellement et de transfert par l'aménagement du bocage et de dispositifs tampons (Guide « Limitation du ruissellement et des transferts de pollutions en Pays de la Loire »)
	Identifier les parcelles à risque liés à la sensibilité des sols et à la vulnérabilité au regard de l'occupation du sol et des pratiques

OPTION : Test préalable pour les prospections de terrain

Afin de s'assurer de la bonne compréhension de la démarche méthodologique à appliquer, et de son adaptation au contexte de terrain en fonction de la stratégie qui sera validée, un test préalable pourra être réalisé sur une zone restreinte en début d'étude. Il portera sur l'ensemble des étapes définies précédemment.

La zone test sera identifiée et validée par le comité technique de l'étude. Elle sera choisie comme la plus représentative possible des milieux et pressions susceptibles d'être rencontrés. Il pourra s'agir d'un secteur comprenant un linéaire de cours d'eau, une surface de marais ou un sous-bassin versant (problématiques ruissellement/érosion)...

Une attention toute particulière sera portée à la validation de cette phase par le comité technique afin d'identifier et de résoudre les éventuels problèmes rencontrés par le prestataire. Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir un temps de validation de la base de données distinct de la réunion du comité technique en lien avec les référents du service géomatique et le Sage concerné.

La réalisation de l'état des lieux ne pourra pas débuter sans avoir reçu la validation du comité technique sur les éléments de la phase test.

2. Autres études techniques

Diverses études dites « de projet » peuvent être menées à cette étape avec des prestataires spécifiques afin de fournir les éléments de connaissance, de caractérisation des pressions et/ou d'identification de solutions : amélioration de la connaissance de la qualité des eaux, caractérisation et hiérarchisation des rejets ponctuels, monographies, études socio-économiques, étude des capacités financières des structures porteuses, plans d'actions individuels agricoles, études d'ordre quantitatif (consommations, prélèvements), profils de vulnérabilité de zones conchylicoles ou de pêche à pieds, etc.

3. Démarches de définition concertée des actions

Une démarche de concertation renforcée est mise en œuvre lorsque la définition des actions ne nécessite pas a priori d'étude particulière, mais d'accord entre les parties concernées.

Il s'agit alors de mettre en place un groupe de travail spécifique sous l'égide de la structure porteuse du contrat en s'assurant de sa composition (élus, acteurs professionnels ou associatifs concernés, services de l'État, ...).

En particulier, pour les actions agricoles, il s'agira de préciser et quantifier les objectifs, les exploitations potentiellement concernées et les types d'actions (collectives, individuelles, foncières, ... démonstrations, formations, conseils, études, etc.) ainsi que les modalités d'implication des organismes professionnels (coopératives, associations de filières, structures de

conseils, etc.). Ces réflexions pourraient, par exemple, conduire à des engagements d'évolutions individuels, au développement d'une démarche de territoire (label, charte, etc.), à une valorisation des efforts via une communication adaptée...

Si une démarche foncière est envisagée, une telle démarche s'inscrivant sur le long terme, il est indispensable de définir une stratégie foncière qui peut dépasser les échéances des contrats. Celle-ci pourra ainsi aborder les mesures de protection des espaces (convention, bail environnemental, obligation réelle environnementale (ORE), etc.), les démarches d'acquisition foncière, l'échange parcellaire et l'animation d'accompagnement nécessaire (Cf. guide « Elaborer une stratégie foncière » - agence de l'eau Loire-Bretagne, 09/2021).

B. FINALISATION DE LA STRATÉGIE ET CHOIX D'UN SCÉNARIO

A l'issue du diagnostic approfondi des secteurs prioritaires, la stratégie territoriale sera confortée, consolidée. Une attention toute particulière sera portée à l'objectif de bon état des masses d'eau visé par le Sdage.

La stratégie précisera ainsi pour chaque masse d'eau le niveau d'ambition qui sera affiché dans le futur Contrat Territorial Eau :

- ❖ cohérence avec les objectifs globaux déclinés en orientations stratégiques,
- ❖ actualisation des objectifs opérationnels et notamment de leur quantification et calendrier,
- ❖ précision des leviers d'actions en lien avec le futur programme d'actions du contrat territorial.

1. Analyse des scénarios

Sur la base des orientations stratégiques, plusieurs scénarios opérationnels seront proposés, permettant au comité de pilotage d'orienter ses choix et de fixer l'ambition du futur contrat, ses objectifs et leviers d'actions.

Les scénarios viseront à décliner les différentes solutions permettant d'atteindre l'objectif global défini pour chaque masse d'eau ou ressource. Il s'agit donc de diversifier les leviers s'inscrivant dans les différents objectifs d'actions pour établir les scénarios possibles par entité géographique, ceux-ci pouvant être différents entre les entités.

S'il s'avère que l'objectif global envisagé ne peut apparemment pas être atteint au regard des éléments issus des études, les investigations complémentaires pour y répondre seront déclinées et intégrées dans la feuille de route.

Les propositions de scénarios seront présentées et travaillées en comité technique puis validées par le comité de pilotage du CT Eau.

Chaque scénario abordera les points suivants :

- ❖ les quantités et les types d'actions à mettre en œuvre et les gains visés par rapport au bon état, leur calendrier,

- ❖ une approche budgétaire (enveloppe globale) sur les 6 ans de la durée de la feuille de route (2 fois 3 ans), incluant les moyens humains que les maîtres d'ouvrage identifiés devront déployer.

2. Choix d'un scénario

Les propositions argumentées de scénarios devront permettre aux membres du comité de pilotage de définir et valider les objectifs opérationnels quantifiés et les leviers, consolidant ainsi la stratégie opérationnelle.

Le choix d'un scénario nécessitera, en amont du comité de pilotage, une étape de concertation des élus et de validation par les syndicats de bassin versant et/ou EPCI concernés afin de confirmer le projet et les engagements financiers.

Ce temps d'échanges n'est pas à négliger dans la démarche car il peut être assez long pour certains territoires, notamment ceux avec moins d'historique d'interventions contractuelles. Il doit donc être anticipé.

C. FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE

1. Déclinaison de la stratégie en feuille de route

La stratégie de territoire validée précédemment est donc déclinée en une feuille de route sur 6 ans, divisée en deux programmes d'actions de 3 années.

Cette feuille de route présentera :

- ❖ le programme d'actions global chiffré sur 6 ans (plus précis sur le premier contrat de 3 ans et de fait plus prévisionnel pour le deuxième contrat),
- ❖ la gouvernance et les modalités de son organisation,
- ❖ les missions d'animations et leur dimensionnement,
- ❖ les moyens mis en œuvre et les modalités de réalisation des actions,
- ❖ le processus de suivi et d'évaluation (indicateurs, bilans annuels, bilan à 3 ans et évaluation finale à 6 ans).

Les actions devront être présentées de manière territorialisée par sous-bassin ou masse d'eau. Un soin tout particulier sera apporté à la complémentarité et transversalité des actions qui visent des objectifs communs. Toutefois, pour faciliter la compréhension, la mise en œuvre ou les échanges entre les acteurs, un regroupement par objectif, voire par thématique ou enjeu, pourra être réalisé.

2. Déclinaison de la feuille de route en programme d'actions de contrat

Le Contrat territorial Eau comprend le programme d'actions.

Il devra notamment préciser :

- ❖ Les actions prévues, leur dimensionnement et leur chiffrage,
- ❖ La répartition des financements,
- ❖ Les temps d'animations alloués,
- ❖ Le calendrier d'engagements.

Ces éléments devront également permettre d'évaluer les besoins financiers, leurs échéanciers et leurs répartitions auprès de chaque financeur pour qu'ils puissent :

- ❖ élaborer les éléments de présentations dans leurs commissions pour valider la programmation financière,
- ❖ formaliser leurs engagements dans le texte du CT Eau à signer.

Cette programmation devra être réaliste afin d'être respectée autant que possible dans un souci de bonne utilisation des financements publics ; cependant, une certaine souplesse est observée afin de prendre en compte les aléas et éventuelles difficultés (météo, négociation des travaux sur le terrain, imprévus techniques ou administratifs, ...).

La programmation à 3 ans du CT Eau est courte, ce qui permet de définir assez précisément les actions à y inclure. En conséquence, il n'est prévu ni avenant, ni prolongation du CT Eau.

La programmation à 3 ans du CT Eau est courte, ce qui permet de définir assez précisément les actions à y inclure. En conséquence, il n'est prévu ni avenant, ni prolongation exceptionnelle du CT Eau.

Il pourra comprendre entre autres :

- ❖ des actions de type travaux de restauration (cours d'eau, zones humides, ...), d'aménagement (bocage, zones tampons, ...), ou d'effacement d'ouvrages
- ❖ des actions de conseils et d'accompagnements collectifs ou individuels d'exploitants agricoles
- ❖ des actions de communication et sensibilisation
- ❖ des études complémentaires à mener
- ❖ de l'animation du programme
- ❖ des actions de suivi des indicateurs

Le programme d'actions pourra être présenté selon une typologie harmonisée à l'échelle du Sage concerné.

Les intitulés d'actions et les unités de mesure définis dans les dictionnaires de données devront être respectés. Pour les actions complémentaires à celles définies dans un dictionnaire de données, la typologie devra être complétée en concertation avec le porteur du contrat et la cellule d'animation du Sage.

D. ATTENDUS POUR LA RESTITUTION

Le tableau ci-dessous présente une liste de livrables attendus à minima qui pourront être adaptés en fonction de chaque territoire.

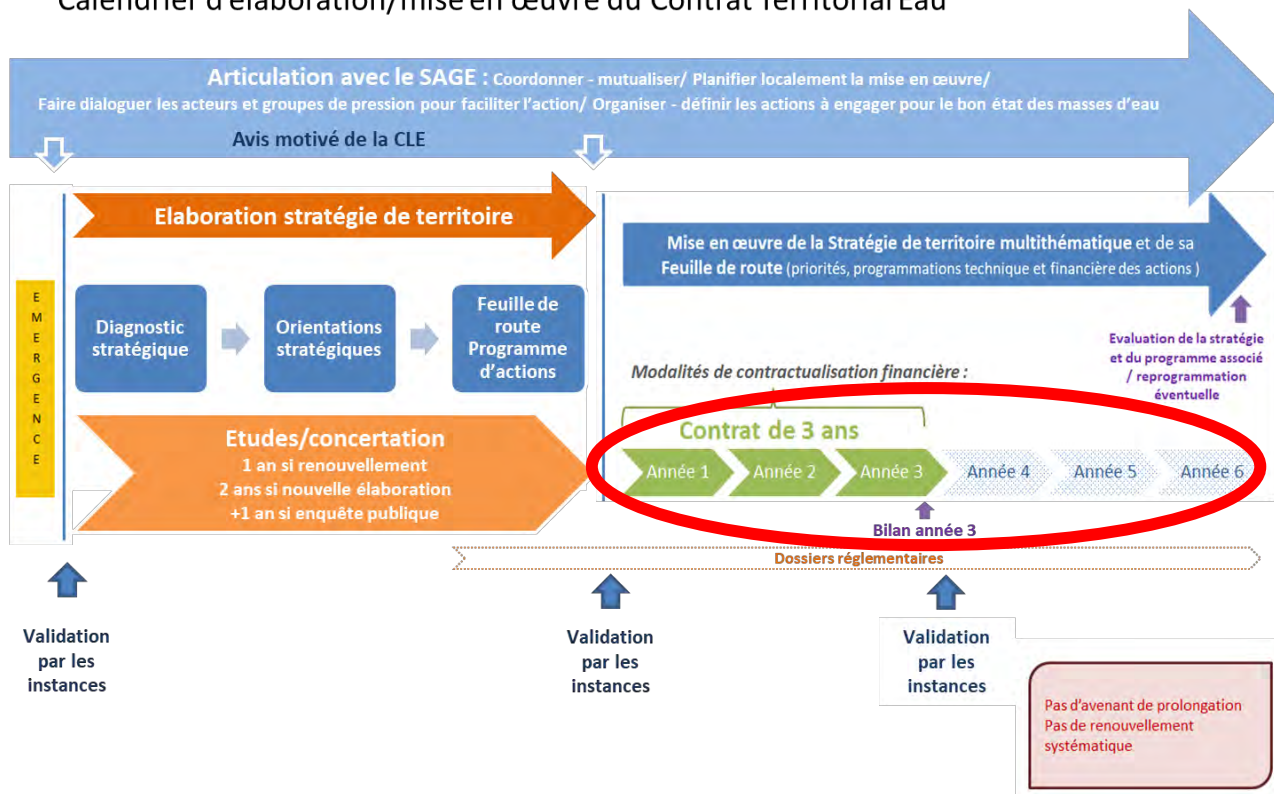
Étapes	Livrables à minima
Études diagnostiques complémentaires	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Un rapport de présentation du contexte 2/ Un atlas état des lieux et diagnostic respectant la méthodologie appropriée 3/ Des fiches descriptives des ouvrages recensés 4/ Un recueil de planches cartographiques présentant les principales données brutes (cartes et tableaux) 5/ Base de données brutes au format demandé par le maître d'ouvrage
Autres études	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Rapport d'étude avec cartes associées 2/ Une note de synthèse-conclusion d'1 à 2 pages 3/ Données diverses collectées pour mener à bien l'étude 4/ Données SIG
Démarches de concertation	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Note détaillée du déroulement de la concertation, des hypothèses envisagées et des objectifs et actions retenues 2/ Tableaux et cartographie de présentation synthétique des actions
Finalisation de la stratégie et choix d'un scénario	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Un récapitulatif du diagnostic et du scénario retenu (enjeux et objectifs hiérarchisés) ainsi qu'un descriptif sommaire des actions à programmer
Feuille de route	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Document stratégie/feuille de route sur 6 ans d'une dizaine de pages 2/ Programmation pluriannuelle des travaux et actions, et plan de financement prévisionnel sur 6 ans, déclinée en 2 périodes de 3 ans 3/ Dispositif de suivi et d'évaluation du contrat
Contrat / programme d'actions	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Des fiches actions : identification du zonage, descriptif de l'action et des suivis de la biodiversité à réaliser avant et après travaux, coûts, plan de financement, calendrier de réalisation des travaux 2/ Programmation pluriannuelle des travaux et actions, et le plan de financement prévisionnel sur 3 ans 3/ Un plan de synthèse au 1/25 000, localisant globalement les travaux proposés 4/ La localisation précise des actions, matérialisée par des plans à l'échelle cadastrale, avec leur hiérarchisation 5/ Pour les travaux structurants, type restauration des fonctionnalités du lit mineur, du lit majeur, de la continuité écologique... le prestataire devra élaborer des prescriptions techniques pré-opérationnelles, de type avant-projets détaillés 6/ Dossiers réglementaires

5

MISE EN ŒUVRE DU CT EAU

La mise en œuvre du CT Eau s'organise en 2 contrats de 3 ans de programme d'actions. Elle recouvre l'ensemble de la 'vie opérationnelle du contrat' : la rédaction des dossiers réglementaires, l'organisation de la signature du contrat, la mise en œuvre du programme d'actions, son pilotage et son suivi, la communication et sensibilisation et le bilan à 3 ans ou l'évaluation à 6 ans.

Calendrier d'élaboration/mise en œuvre du Contrat Territorial Eau



A. DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

La mise en œuvre du programme d'actions du CT Eau nécessite, notamment pour les travaux milieux aquatiques, la réalisation d'un ou plusieurs dossiers réglementaires.

Il convient de vous rapprocher des services de la DDT(M) pour définir la procédure adaptée, les documents à fournir, les délais d'instruction, en amont de la finalisation des projets de travaux.

Ces dossiers réglementaires concernent :

- ❖ la procédure d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- ❖ les volets Natura 2000 et espèces protégées
- ❖ la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux
- ❖ d'éventuelles autres procédures réglementaires (archéologie préventive, monuments historiques, etc.)

Le programme d'actions doit ainsi prévoir l'instruction de ces dossiers et intégrer leurs délais nécessaires dans la programmation. Les services de l'État devront donc être associés en amont dès le démarrage de la démarche pour identifier les procédures à engager, le contenu des dossiers réglementaires et les éventuels compléments d'études terrain à réaliser. Pour les aspects faune-flore, la liste des taxons à rechercher et le type de travaux

concernés par les inventaires seront déterminés en concertation avec les services des DDT(M) et conformément au guide DREAL.

Le dossier réglementaire devra être rédigé de façon à pouvoir être directement déposé sur la plateforme en ligne du guichet unique des services de l'État par le maître d'ouvrage sans besoin de reformuler ou de faire de nouvelle rédaction. Le rythme de dépôt de ces dossiers pourra différer selon les DDT(M) :

- ❖ dépôt d'un dossier global (Autorisation environnementale/Déclaration loi sur l'eau + DIG) pour les 6 ans de programme prévisionnel, avec porté à connaissance annuel des travaux. Il peut ainsi englober une enveloppe de travaux potentiels plus larges que ceux qui seront réellement réalisés,
- ❖ dépôt annuel d'un dossier de déclaration et DIG sur la base des travaux projetés dans l'année.

Dans tous les cas, les durées d'inventaires de terrain et les délais d'instruction doivent être anticipés.

Concernant les opérations importantes (effacement d'ouvrage conséquent par exemple), un dossier réglementaire spécifique pourra être demandé par les services de l'État.

B. PILOTAGE ET SUIVI

Le pilotage est constitué d'un dispositif de suivi, du tableau de bord et des indicateurs qui le constituent. Ces documents doivent être définis en amont, et au plus tard lors de la phase d'élaboration de la feuille de route et des programmes d'actions. Ils doivent être définis en cohérence avec l'outil de centralisation et valorisation des actions du territoire (par exemple : indicateurs des travaux milieux aquatiques avec l'outil Sysma, outil de suivi des actions agricoles, notamment individuelles, avec Planeo).

Les tableaux de bord peuvent être de trois ordres pour servir aux suivis de la réalisation technique, de la réalisation financière et des résultats des actions.

Le tableau peut regrouper différents indicateurs (indicateurs évolués, synthétiques) :

- ❖ de moyens : humains et financiers qui traduisent les ressources mises en œuvre,
- ❖ de réalisation : qui représentent l'aspect quantitatif des actions mises en œuvre,
- ❖ de résultat : qui expriment le résultat direct sur les pratiques ou les milieux, c'est-à-dire un résultat intermédiaire,
- ❖ d'effet : qui mesurent l'impact sur la qualité de l'eau et sur les milieux aquatiques, c'est-à-dire le résultat final recherché pour la ressource considérée.

Les indicateurs sont à renseigner tout au long de la mise en œuvre du CT Eau.

Le rapportage des indicateurs doit être effectué au minimum lors du comité de pilotage annuel, mais également dans le cadre des comités techniques éventuels, voire au niveau de la CLE du SAGE (cf. partie « gouvernance »).

L'annexe 6 présente à titre d'exemple une liste d'indicateurs pouvant intégrer le tableau de bord du CT Eau.

C. PRODUCTION DE DONNÉES ET BANCARISATION

Dans le cadre d'un contrat territorial, de nombreuses données sont produites, soit à l'occasion des études, soit par les techniciens et animateurs lors de la mise en œuvre et du suivi des actions.

Une attention particulière doit être apportée au format de chacune de ces données et à leur stockage en interne. De même, nombre de ces données, en format brut, sont à bancariser dans des outils régionaux, de bassin ou nationaux.

D. SIGNATURE DU CT EAU

La signature du CT Eau fait partie intégrante de la vie du contrat. Elle constitue un moment de valorisation du projet, du travail des acteurs locaux et des structures signataires.

Un guide spécifique a été établi pour aider à la réalisation de cette phase (référence en annexe 2). Il comprend une partie guide - mode d'emploi associée à différents documents, fiches, modèles... (boîte à outils).

E. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La communication constitue l'information diffusée concernant le contrat territorial dans un objectif de portée à connaissance ou de valorisation.

La sensibilisation consiste à faire évoluer la perception et les comportements du public ciblé.

Ces deux notions bien que complémentaires nécessitent de les mettre en œuvre chacune à part entière.

Au préalable de la réalisation de travaux par exemple, il s'avère souvent judicieux de réaliser une démarche de sensibilisation en expliquant l'objectif des travaux (le pourquoi) et leur mise en œuvre (le quoi). C'est un travail généralement réalisé par le technicien lorsqu'il rencontre les propriétaires afin de négocier la réalisation des travaux.

La sensibilisation doit faire l'objet d'actions importantes et devant répondre à des objectifs clairs afin de préparer le public cible à prendre des décisions ou à accepter des projets : élus, riverains, propriétaires, professionnels économiques, etc. De telles démarches peuvent d'ailleurs être réalisées dès l'évaluation du précédent contrat ou lors de la définition de la nouvelle stratégie de CT Eau.

La communication consiste à informer sur les réalisations du contrat. Elle est indispensable pour valoriser le travail réalisé et les efforts consentis par les acteurs.

À l'occasion de la conception de supports de communication, le maître d'ouvrage veillera à respecter ses engagements vis-à-vis des partenaires du contrat (concertation, logos,...).

La communication et la sensibilisation font parties intégrantes de la réussite du contrat. Elles doivent être anticipées et préparées avec sérieux dès l'élaboration de la stratégie, en intégrant le facteur temps.

Enfin, ces démarches peuvent s'inscrire dans une logique de mutualisation entre les échelles Sage et contrat(s), voire supra.

F. BILAN À 3 ANS

Le bilan du premier contrat de 3 ans est un état des réalisations. Il n'est pas une évaluation complète à l'image de celle effectuée à 6 ans, en fin de feuille de route et qui fait l'objet d'une partie spécifique du guide.

L'établissement du bilan technique et financier, auquel contribueront chacun des maîtres d'ouvrage, doit permettre de faire une synthèse des bilans annuels et présenter les réalisations et les non-réalisations et leurs justifications.

Le bilan sera présenté au comité de pilotage du CT Eau et à la Commission locale de l'eau du SAGE. Une synthèse du bilan technique et financier sera présentée aux instances décisionnelles des financeurs. Elle accompagnera toute demande de signature d'un second Contrat Territorial Eau de 3 ans. Le respect des engagements conditionne la signature du second CT Eau.

6

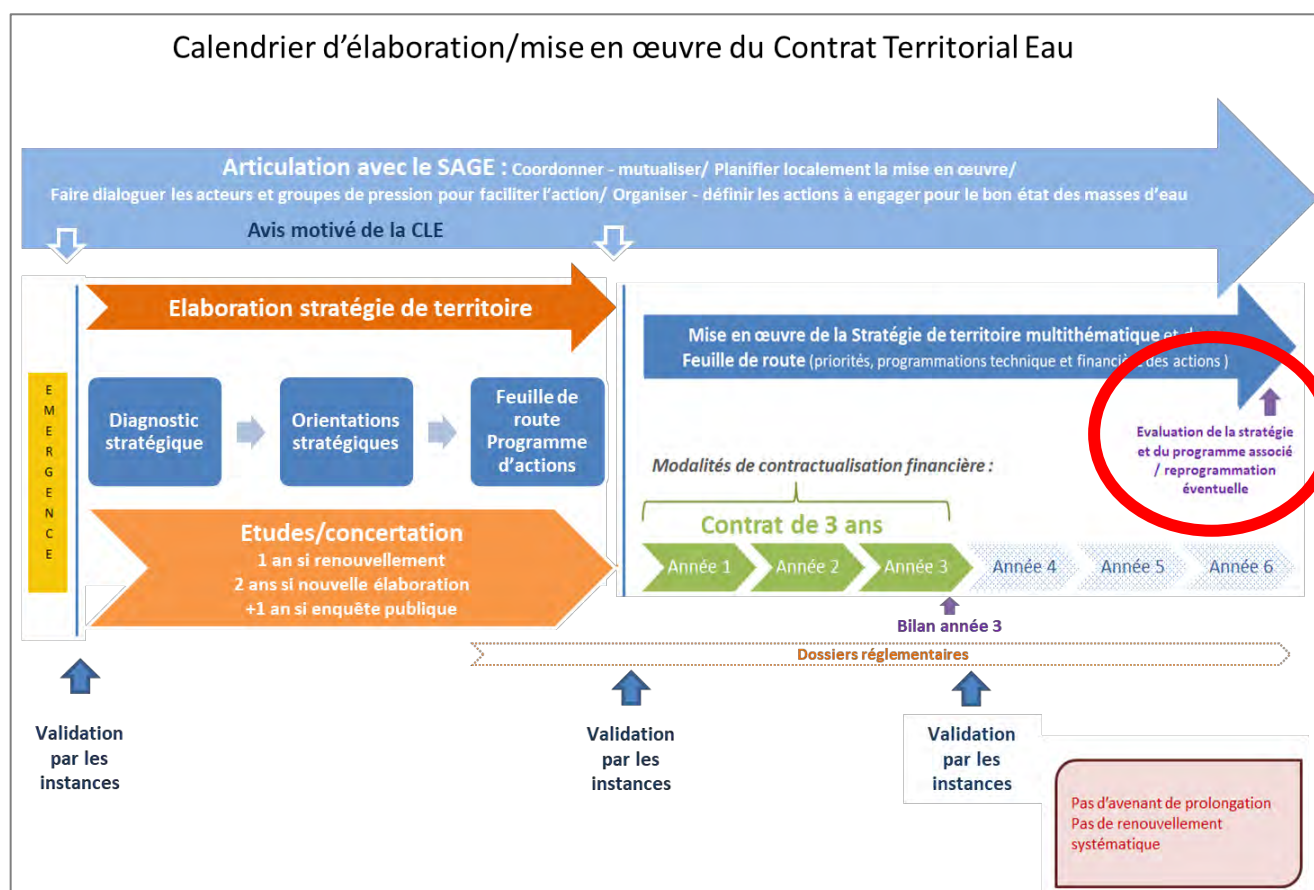
ÉVALUATION DE CT EAU

A. DÉFINITION ET OBJECTIFS

L'évaluation du CT Eau est réalisée à la fin des 6 années soit après les 2 contrats de 3 ans.

Il ne s'agit pas ici du simple bilan effectué à l'issue du 1er contrat.

La figure ci-dessous présente les différentes étapes d'un CT Eau (et de la transition entre 2 CT Eau).



1. L'évaluation dans la démarche des CT Eau

L'évaluation à 6 ans est encadrée par les textes régissant les CT Eau, et notamment le contrat type :

Extrait du texte du CT Eau - type 2ème contrat (2ème engagement de 3 ans) :

« Information sur l'évaluation de sixième année et modalités d'une éventuelle poursuite :
La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies [...] Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des 2 contrats successifs de 3 ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.
Cette évaluation doit être obligatoirement **anticipée** afin d'apporter les réponses attendues avant la fin de sixième année, et en particulier la réponse à la question : un Contrat Territorial Eau avec les partenaires financiers

est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné ?

L'établissement du **bilan évaluatif** de sixième année doit permettre de :

- sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation,
- questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés,
- analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, coordination),
- analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience),
- étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait des financements de partenaires financiers partiel ou total,
- établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie,
- évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

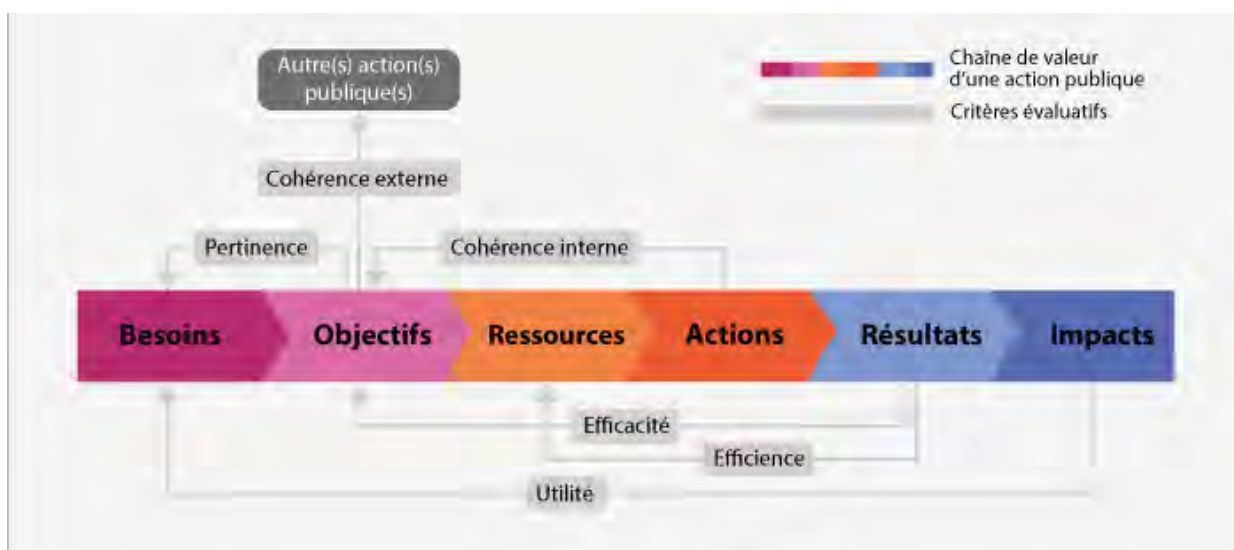
Ce bilan évaluatif sera présenté au **comité de pilotage du CT Eau et à la CLE du Sage**, au plus tard en fin de sixième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Sdage, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau Contrat Territorial Eau. Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état, et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

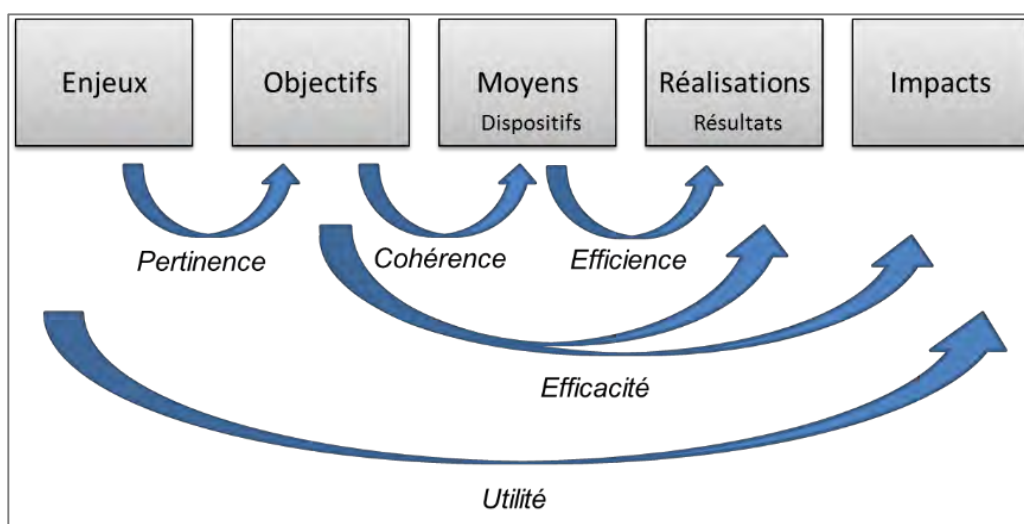
En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et de nouveau Contrat territorial Eau associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée aux instances décisionnaires des partenaires financiers. L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques. »

Il est important de bien définir, lors de l'élaboration puis de la rédaction du contrat, qui en assurera l'évaluation, avec quels partenaires, et ce, notamment dans le cas de contrats regroupant plusieurs maîtres d'ouvrage (confère la partie Gouvernance).

Un cadre : l'évaluation de politiques publiques¹ :



Source : <https://www.modernisation.gouv.fr/home/evaluer-les-politiques-publiques>



Source : <https://www.modernisation.gouv.fr/home/evaluer-les-politiques-publiques>

¹ Des schémas présentés ici ont été repris, avec leur accord, de l'exemple de l'évaluation du CT Layon-Aubance-Louets, réalisée avec l'appui des bureaux d'études Envilys et HydroConcept

L'évaluation d'un contrat est une réflexion générale sur la dynamique et les résultats de l'action territoriale, ses réussites et ses limites. Ses objectifs généraux sont les suivants :

- ❖ sonder la perception générale des démarches mises en œuvre et la dynamique du territoire,
- ❖ détecter les freins et les leviers (techniques, économiques, réglementaires, culturels, ...) qui ont déterminé l'adhésion ou non aux différentes actions,
- ❖ recueillir les critiques constructives et les propositions d'améliorations ou d'évolutions, améliorer la connaissance globale du territoire.

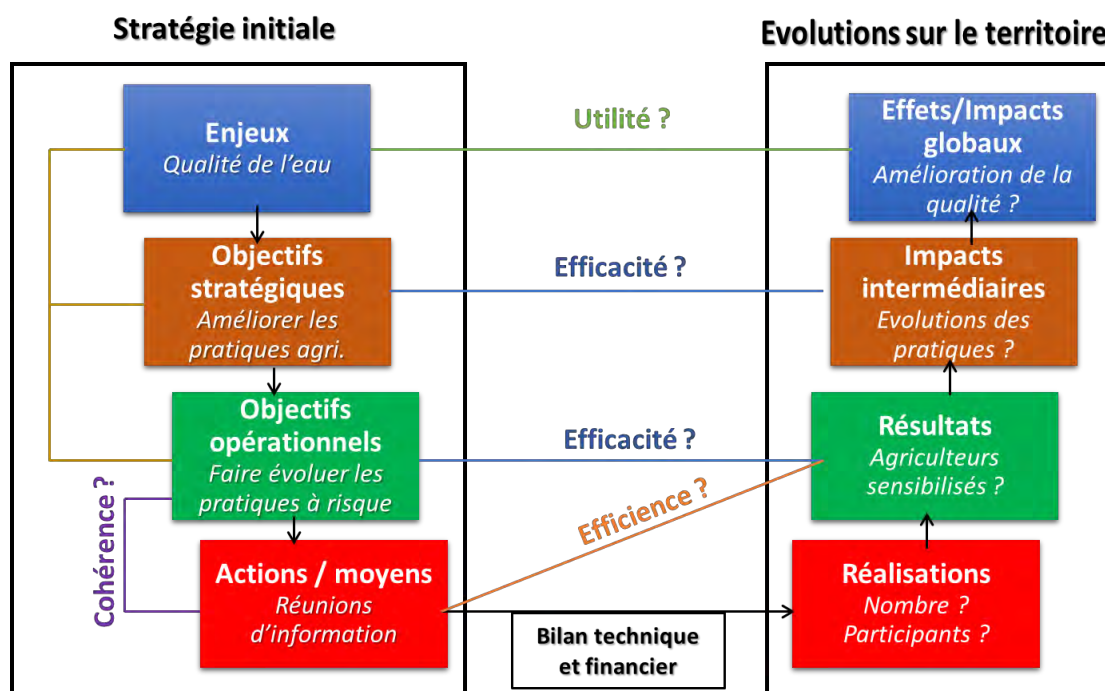
Il s'agit globalement de :

- ❖ faire le bilan technique et financier des réalisations, afin d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels,
- ❖ et au-delà :
 - Évaluer l'impact de la démarche dans toutes ses dimensions,
 - Voir comment faire mieux, faire autrement si nécessaire,
 - Remobiliser les acteurs.

Il s'agit aussi et surtout d'un moment privilégié pour analyser, prendre du recul, objectiver, dialoguer. La prise de recul et l'objectivation supposent dans la plupart des cas de faire appel à un prestataire extérieur, spécialisé dans l'évaluation, qui pourra apporter son expertise, ses éléments de méthode, son regard extérieur et son indépendance au maître d'ouvrage porteur du contrat.

Les références sur lesquelles le présent guide s'appuie sont mentionnées en annexe 2.

Schéma de principe général des composantes de l'évaluation (Exemple)



2. Concertation et association des acteurs

Dans les faits, la préparation d'un contrat commence dès l'engagement de l'évaluation de la stratégie précédente. Il s'agit alors de s'assurer de la composition adaptée du comité de pilotage et des modes de gouvernance et concertation qu'il apparaît souhaitable de mettre en place.

L'évaluation est aussi un moment fort de concertation, voire un moyen de recréer un certain dynamisme local.

En parallèle de la démarche d'évaluation (mais pas sans lien), il peut sembler nécessaire d'engager des actions de sensibilisation, voire de formation, des acteurs directs de l'eau ou du grand public dans un objectif de préparation à la phase de définition des orientations stratégiques.

Cette phase d'évaluation peut également initier une réflexion prospective à moyen ou long terme de l'aménagement du territoire en lien avec les enjeux de l'eau.

B. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

1. Grands principes de l'évaluation :

L'évaluation comprend plusieurs grands objectifs qui s'entrecroisent et visent à établir le socle du futur bilan évaluatif :

a) Evaluer la stratégie déployée

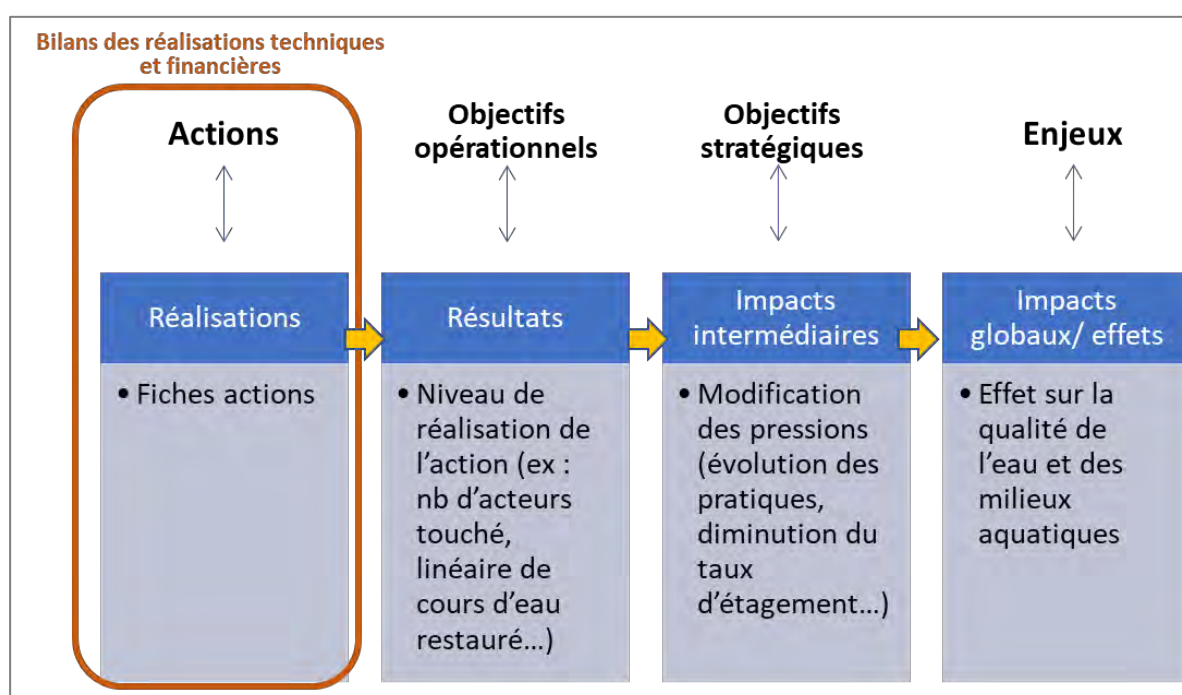
Il s'agit de mettre en rapport :

- ❖ D'une part, la stratégie initiale déployée avec ses enjeux, objectifs, actions, et traduite sous la forme d'un diagramme logique d'impact (voir ci-dessous), d'une part, la stratégie initiale déployée avec ses enjeux, objectifs, actions, et traduite sous la forme d'un diagramme logique d'impact (voir ci-dessous),
- ❖ et d'autre part, les évolutions constatées sur le territoire.

À noter que les principes généraux de l'évaluation renvoient à toute une sémantique particulière :

- ❖ **Pertinence** : Rapport entre les enjeux du territoire (problématiques) et objectifs visés : les objectifs du programme d'actions répondent-ils aux enjeux identifiés sur le territoire ?
- ❖ **Cohérence** : Rapport entre les moyens mobilisés et les objectifs visés : les moyens humains et financiers sont-ils cohérents avec les objectifs du programme d'actions ?
- ❖ **Efficacité** : Rapport entre les objectifs visés et les résultats et impacts obtenus : les actions réalisées ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus / objectifs ?
- ❖ **Efficience** : Rapport entre les moyens mobilisés et les résultats obtenus (Efficacité de l'euro investi : dépense/résultat)

Le schéma suivant présente un diagramme logique d'impact appliqué à une action :



Cette étape, confrontant stratégie initiale du CT Eau signé et ses réalisations, permet de répondre aux questions suivantes :

- ❖ Ce qui était prévu était-il :
 - Pertinent ?
 - Cohérent ?
 - Efficace ?
 - Efficient ?
 - Utile ?
 - Si non, que faire d'autre ?
- ❖ Ce qui était prévu a-t-il été fait ? Si non, pourquoi ? Peut-on rectifier et si oui comment ?
- ❖ Ce qui a été fait a-t-il bien été réalisé ? Si non, pourquoi ? Comment rectifier ?

Ceci permet d'évaluer les points forts et les points d'améliorations. Il s'agit de faire ressortir les principaux défauts et qualités du précédent cycle de mise en œuvre, au moyen d'indicateurs clés (quantitatifs/factuels et qualitatifs/ressentis). Ces indicateurs auront été définis au préalable lors de l'établissement de la stratégie-feuille de route précédente (voir partie du guide « feuille de route - programme d'actions ») et sont constitutifs du tableau de bord.

b) Répondre aux questions évaluatives

Les questions évaluatives sont sélectionnées en amont entre le maître d'ouvrage, les partenaires techniques et institutionnels, et le prestataire.

Transversales ou spécifiques à chaque thématique, les questions évaluatives abordent les éléments suivants :

- ❖ Cadrage et stratégie,
- ❖ gouvernance et mise en œuvre,
- ❖ réalisations, résultats, impacts, ...
- ❖ ... et toute autre question que les acteurs se posent.

Les objectifs des questions évaluatives sont de :

- ❖ focaliser l'évaluation sur les aspects les plus utiles pour le futur contrat,
- ❖ mettre en évidence les enjeux de l'évaluation,
- ❖ guider la démarche avec des interrogations prioritaires.

L'ensemble des réponses à ces questions constituera le jugement évaluatif (voir ci-après).

2. Déroulé de l'évaluation

Classiquement, l'évaluation comporte les phases suivantes, dont l'ordre n'est pas spécialement chronologique ; elles gagnent au contraire à être menées concomitamment de manière à s'alimenter mutuellement.

a) Analyse des données existantes

Cette étape peut largement être facilitée par une collecte/identification préalable interne par le maître d'ouvrage porteur du contrat.

Il s'agit de collecter, compiler, interpréter les données à disposition, à récupérer ou à produire dans le cadre de l'évaluation :

- ❖ données disponibles « objectives » : cartographie, bibliographie, données internes et externes disponibles auprès de partenaires ou d'opérateurs spécialisés (ex.: RPG, RGA, ventes de produits pesticides, ...),
- ❖ données internes de fonctionnement : bilans d'activités annuels du CT Eau et à 3 ans, présentations et comptes-rendus de réunions,
- ❖ données externes : résultats sur l'évolution des pratiques, résultats du suivi de la qualité de l'eau et des milieux, éléments de communication, ...

b) Bilans technique et financier des réalisations

Ce travail consiste en l'analyse de toutes les actions menées dans le cadre du CT Eau, leur nature, leur niveau de réalisation effectif, leur coût, en référence à ce qui était programmé dans la stratégie initiale déployée. Il fait largement appel aux indicateurs de réalisation relevés lors de la mise en œuvre du CT Eau et/ou établis en parallèle de l'évaluation.

Il peut se subdiviser en 2 parties :

- ❖ Bilan des réalisations :
 - comparaison entre les actions réalisées et les actions prévues. Il mesure le niveau de réalisation effectif des actions programmées, sur le plan « technique »
 - Il s'accompagne d'éléments d'explication des écarts, des faibles/non-réalisations éventuelles : moyens humains et/ou financiers, disponibilités des prestataires, impact de la météo, ...
- ❖ Bilan financier :
 - comparaison entre les montants de dépense effectifs et les montants prévus. Il mesure le niveau de réalisation effectif des actions programmées sur le plan « financier » et des subventions perçues
 - Il comporte également des éléments d'explication sur les différentiels constatés, et est modulé par le niveau de réalisation « technique » (coûts estimatifs erronés, actions plus/moins élevées que prévues, ...).

c) Prospections de terrain - Milieux aquatiques

Il s'agit principalement d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides, réalisé par une série de vérifications sur le terrain.

Les méthodes employées sont en général connues et standardisées pour analyser les actions réalisées, l'état des cours d'eau avant/après travaux... (Réseau d'évaluation des habitats (REH), Méthode tête de bassin versant de l'OFB, protocole ICE, ...).

Cela permet d'évaluer les bénéfices des travaux sur les milieux aquatiques et de dégager d'éventuelles corrections à apporter ou des enseignements pour les futurs travaux sur les méthodes à mettre en œuvre, tout en mesurant la pertinence de l'euro investi (notion d'efficience).

d) Recueils de perception

Cette étape vise à recueillir les avis, la perception sur les actions (pertinentes ? efficaces ? justifiées ?), les retours d'expériences éventuels, ... auprès des bénéficiaires d'actions, de leurs porteurs, des partenaires du CT Eau, des élus et enfin du grand public.

Il s'agit d'une phase d'évaluation forcément subjective dont l'interprétation doit être prise avec précaution.

Cela engage plusieurs moyens de récolte de l'information :

- ❖ entretiens téléphoniques, visioconférence ou présentiel (notamment pour des acteurs incontournables),
- ❖ réunions, via différentes méthodes d'animation/d'expression (mode opératoire du prestataire),
- ❖ enquêtes, sondages, questionnaires...

3. Jugement évaluatif

Le jugement évaluatif est établi à partir de réponses aux questions évaluatives et élaboré en fonction de tous les éléments recueillis au cours de l'évaluation (données, suivis, entretiens, bilans technique et financier, ...).

Il s'agit de l'aboutissement de la démarche globale d'évaluation.

Il intègre :

- ❖ une synthèse évaluative,
- ❖ des recommandations pour poursuivre, amplifier, cibler, faire mieux, autrement dans le prochain contrat mis en œuvre.

Il vise à constituer une base de construction de la nouvelle stratégie d'action, et à préparer un futur Contrat Territorial Eau.

C. PRODUCTION ATTENDUE

Rappel des différentes phases :

- ❖ bilan de la qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin versant, de la qualité des milieux aquatiques,
- ❖ bilan des réalisations des actions,
- ❖ bilan d'évolution des pressions,
- ❖ jugement évaluatif.

Les éléments de restitution attendus de l'évaluation sont les suivants :

- ❖ une analyse de la mise en œuvre de la stratégie initiale déployée et de la gouvernance,
- ❖ une analyse des résultats et des impacts,
- ❖ le jugement évaluatif,
- ❖ une synthèse évaluative et des recommandations pour les futures actions, contrats...

L'évaluation doit être réalisée dans un temps encadré-limité entre 2 Contrats Territoriaux Eau, dans l'idéal, 4 mois maximum.

Il est intéressant de s'appuyer sur l'expertise de bureaux d'études (importance d'avoir un regard extérieur même si des parties données-bilan peuvent être faites ou préparées en régie), tout en veillant à bien prendre en compte les propositions de l'ensemble des acteurs.

La réflexion et la prise de recul, intellectuellement intéressantes et stimulantes, ne doivent pas prendre le pas sur la finalité opérationnelle de la démarche (d'autres réflexions plus globales, de niveau planification, peuvent être menées par le Sage concerné). En conséquence, le cahier des charges doit être bien défini puis la méthode bien cadrée avec le prestataire au commencement de la mission.

7

ANNEXES

ANNEXE 1 : DONNÉES NÉCESSAIRES AUX DIAGNOSTICS ET A L'ÉVALUATION

	Phase	Données	Sources	Liens Web
Etat global de la masse d'eau	Evaluation Orient. Stratégiques	Objectifs Masse d'eau Objectifs Sdage	Sdage Agence de l'eau Loire Bretagne	https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html
	Evaluation Stratégie	Etat écologique, biologique, chimique, paramètres déclassant	Etat des masses d'eau 2017 Agence de l'eau Loire Bretagne	https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html
Caractérisation de l'état	Evaluation Feuille de route	Cours d'eau, ZH, milieux, TVB, captages, ...	OFB	https://professionnels.ofb.fr/fr/centres-de-ressources
		Zones humides	Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides - RPDZH	http://sig.reseau-zones-humides.org/
		Bocages - haies	Données IGN-OFB du Dispositif National de Suivi des Bocages	https://geoservices.ign.fr/bdh/aie#telechargement http://www.polebocage.fr/
		Inventaires faune/flore/habitats faisant état de la richesse/fragilité de la biodiversité présente	SIMP : système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel	
Caractérisation des pressions	Evaluation Stratégie	Pressions significatives, données de caractérisation de niveau bassin	Etat des lieux 2019 Agence de l'eau Loire Bretagne	https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html
	Evaluation Feuille de route	Occupation des sols	Corine Land Cover Référentiel parcellaire graphique	
	Evaluation Feuille de route	Données agricoles	Agreste	
	Evaluation Feuille de route	Données milieux	Ouvrages : ROE, REH - OFB Morphologie :SyRAH - OFB Réseau régional EEE, inventaires faune-flore-habitats déjà réalisés, ou à réaliser	
Actions à mettre en œuvre	Stratégie	Programme de mesure	Programme de mesure Agence de l'eau Loire Bretagne	
		ME vitrine prioritaires	Plan d'actions opérationnel territorialisé DDT(M)	
		Schéma directeur	SDGRE 49	
Autres éléments de priorisation		Priorités Sage : qualité eaux, ruissellement, taux d'étagement, taux de fractionnement, zones humides prioritaires, têtes de BV prioritaires	Sage	
		Cours d'eau Liste 1, 2	DDT(M)	
		Captages prioritaires	DDT(M)	

ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLES

- « Guide pratique d'aide à la réalisation du diagnostic territorial des pressions et émissions agricoles » (DTPEA) - ONEMA - INRA - octobre 2016
- « Stratégie pour la protection des ressources en eau des captages prioritaires des Pays de la Loire » - Préfecture de la région Pays de la Loire / Région Pays de la Loire / agence de l'eau Loire-Bretagne - juillet 2021
- « Guide stratégique régional pour des plans d'actions efficaces sur les captages Grenelle » - Dreal des Pays de la Loire - janvier 2011

RÉDUCTION DU RUISSELLEMENT ET DES TRANSFERTS VERS LES MILIEUX AQUATIQUES

- « Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole » – Agence française de la biodiversité (AFB) – Irstea – août 2017
- « Territ' Eau » - Agro-transfert Bretagne, Université Rennes 1 - https://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ_Eau/
- Guide « Limitation du ruissellement et des transferts de pollutions en Pays de la Loire » - Région Pays de la Loire / agence de l'eau Loire-Bretagne - 2019
- Guide pratique et réglementaire de la haie bocagère « Exploiter et préserver les haies » - DDTM Loire-Atlantique - Juin 2028 http://www.polebocage.fr/IMG/pdf/plaquette_haies_ddtm44_2018juin_vf.pdf

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Réseau d'évaluation des habitats s'appuyant sur la norme NF EN 14614 « Guide pour l'évaluation des caractéristiques hydromorphologiques des rivières »
- LE BIHAN M., Version V2.3 au 10/03/2020. Méthodologie d'évaluation de l'hydromorphologie des cours d'eau en tête de bassin versant à l'échelle linéaire. Guide de l'Office français de la biodiversité, direction interrégionale Bretagne. 36 pages
- Suivi scientifique minimal des opérations de restauration hydromorphologique | Le portail technique de l'OFB
- HUBERT A., LE BIHAN M., GRIMAUULT L., PECHEUX N., MAY C., SEGUY P. & MEVEL A., 2018 (Version provisoire au 01/08/2018, non validée). Aide à l'élaboration d'un programme pour le suivi des travaux de restauration de cours d'eau (continuité et hydromorphologie) : Guide à l'usage des gestionnaires de milieu aquatiques. Guide de l'Agence française pour la biodiversité, direction interrégionale Bretagne, Pays de la Loire. 47 pages.

GESTION DU FONCIER

- Guide « Élaborer et intégrer une stratégie foncière à un contrat territorial » - agence de l'eau Loire-bretagne - Septembre 2021
- <https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/home/documents/guides-etudes/elaborer-et-integrer-une-strategie-fonciere-a-un-contrat-territo.html>

QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

- Guide technique « Elaboration des profils de baignade sur le littoral Loire-Bretagne » - agence de l'eau Loire-Bretagne – 2013
- Guides méthodologiques « Réduction des pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux » - agence de l'eau Loire-Bretagne
 - « Guide des procédés et méthodes » – 2013
 - « Elaboration des profils de vulnérabilité conchylicole » - 2014

ÉVALUATION

- Guide « Méthodologique pour la réalisation des bilans évaluatifs des contrats territoriaux - pollutions diffuses » - Epices – agence de l'Eau Loire-Bretagne - 2012

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne – agence de l'eau Loire-Bretagne – 2018 - <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/le-comite-de-bassin-se-dote-dun-plan-dadaptation-au-changement-c.html>

ANNEXE 3 : OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEVIERS POTENTIELS

Exemples d'objectifs opérationnels et de leviers d'actions selon les enjeux

Ce tableau n'a qu'une fonction indicative.

Enjeux	Objectif opérationnel	Leviers d'actions
L'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques	Restaurer les cours d'eau et têtes de bassin	Restaurer le lit mineur
		Diversifier les habitats aquatiques
		Restaurer les berges et la ripisylve
		Restaurer la petite continuité
	Protéger les cours d'eau et leurs annexes	Contribuer à la protection réglementaire des cours d'eau
		Acquérir des parcelles pour permettre la mobilité du lit ou la préservation de site à enjeux
	Restaurer le lit majeur	Restaurer les capacités de débordement du cours d'eau, zones d'expansion de crues
		Restaurer la fonctionnalité et la connexion des annexes hydrauliques, ZH, espace de mobilité, habitats... (liens nappe-rivière)
		Réduire l'impact des activités en bordure de cours d'eau
	Préserver les zones humides	Inventorier et caractériser les zones humides
		Protéger les zones humides
		Acquérir les zones humides à enjeux élevés
	Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Restaurer des zones humides pour améliorer leurs fonctionnalités
		Mettre en place des plans de gestion pérennes
Restaurer la végétation, ouverture de milieu		
Connecter les zones humides		
Préserver les têtes de BV	Gérer les niveaux d'eau	
	Inventorier, caractériser et hiérarchiser les têtes de BV	
La restauration de la continuité piscicole et sédimentaire	Réduire l'impact des obstacles à la libre circulation des espèces et au transit sédimentaire	Effacer ou araser les obstacles
		Aménager les obstacles, à défaut (contournement, passes à poissons, etc...)
		Gérer les vannages pour rendre transparent les ouvrages
Permettre aux poissons migrateurs de coloniser les bassins versants	Assurer la libre circulation piscicole à la montaison et à la dévalaison notamment pour les poissons migrateurs	Restaurer les habitats et permettre leurs accès aux poissons migrateurs
La répartition équilibrée de la ressource en eau	Réduire l'interception des écoulements par les plans d'eau et retenues collinaires	Effacer les plans d'eau
		Equiper les plans d'eau sur cours d'un bras de contournement ou appliquer le débit réservé
		Equiper les retenues collinaires d'un dispositif de contournement et/ou appliquer le débit réservé
		Inventorier et caractériser les plans d'eau
	Restaurer les zones humides afin de soutenir les étiages	Inventorier, protéger et restaurer des zones humides pour améliorer leurs fonctionnalités hydrauliques
	Réduire le ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol	Cf réduire le transfert par ruissellement/ qualité des eaux
		Développer la gestion intégrée et alternative des eaux pluviales
Restaurer le lit majeur	Cf restaurer le lit majeur / morphologie cours d'eau	
Développer les économies d'eau	Diagnostiquer la consommation en eau potable et naturelle du territoire et proposer un plan de sobriété et d'économie pour les principaux consommateurs, voire tous les usages	

	Réduire les prélèvements sur les secteurs en déficit quantitatif	Identifier les secteurs en déficit quantitatif et caractériser les prélèvements
		mettre en œuvre le plan d'action issu d'un projet de territoire pour la gestion de la ressource en eau (PTGE) vers tous les publics
		mettre en place une gestion collective de la ressource pour les prélèvements d'irrigation
La réduction de l'aléa inondations	Prévenir les impacts sur les personnes et les biens	
	Préserver et rendre fonctionnel les champs d'expansion de crues	
	Restaurer les capacités d'écoulement	
	Améliorer la connaissance et la conscience du risque lié aux inondations	
	Réduire les risques liés aux inondations par ruissellement	Cf enjeu ressource en eau / ruissellement en milieux ruraux et urbains
L'amélioration de la qualité des eaux	Réduire les transferts par ruissellement notamment en tête de bassin versant	Inventorier, protéger, restaurer et aménager des haies, talus, bosquets et autres zones tampons, notamment au travers des pentes
		Aménager des zones tampons en sortie de drains
		Développer des pratiques et cultures favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol
		Développer l'agriculture de conservation des sols
	Réduire l'usage et l'impact des intrants, notamment des pesticides, en agriculture	Accompagner le développement des systèmes agricoles à bas intrants
		Développer le désherbage mécanique
		Informier et conseiller les exploitants collectivement ou individuellement selon l'ambition
		S'appuyer sur des relais locaux : organismes professionnels, agriculteurs, élus municipaux
		Limiter les risques de pollutions ponctuelles au siège d'exploitation
	Améliorer la qualité de l'eau des captages prioritaires vis-à-vis des nitrates et pesticides, voire du phosphore et autres micropolluants	Mettre en œuvre une stratégie foncière sur les territoires à enjeu fort
		Réduire l'usage et l'impact des intrants selon les leviers ci-dessus avec une ambition forte
		Réduire le transfert par ruissellement selon les leviers ci-dessus et avec une ambition forte
	Réduire les rejets directs de l'assainissement domestique	Mettre en œuvre une stratégie foncière
	Réduire les rejets directs industriels	Informier et mobiliser les collectivités concernées
La préservation de la biodiversité	Préserver les espèces et milieux patrimoniaux	Informier et mobiliser les industriels concernés
		Restaurer les cours d'eau et ZH en prenant en compte l'enjeu biodiversité
		Mettre en place un suivi spécifique
La préservation de la qualité du littoral	Réduire les risques de contamination microbiologique	Restaurer les habitats naturels et réservoirs biologiques
		Définir/mettre à jour les profils de vulnérabilité des sites de baignade, de pêche à pieds et de production conchylicole
	Améliorer les échanges entre la terre et la mer	Mettre en œuvre les programmes d'actions
		Restaurer les milieux aquatiques de la frange littorale
		Identifier et mettre en œuvre des mesures de gestions des ouvrages pour favoriser les échanges
		Laisser des terres en relation directe avec la mer

ANNEXE 4 : COMPLÉMENTARITE DES LEVIERS D'ACTION

Intérêt /pertinence de l'action selon l'enjeu : ++ : très élevé / + : élevé / : sans / - opposé

Leviers d'actions		Enjeux						
		Amélioration fonctionnement milieux aquatiques	Restauration continuité piscicole sédimentaire	Pérennisation ressource eau	Réduction aléa inondations	Amélioration qualité des eaux	Préservation biodiversité	Préservation qualité littoral
Restaurer les cours d'eau et têtes de bassin versant	Restaurer le lit mineur	++	+	+		+	+	
	Diversifier les habitats aquatiques	+	++	+	+	+	++	+
	Restaurer les berges et la ripisylve	+		+	+	+	++	
	Restaurer la petite continuité	+	++				+	
Protéger les cours d'eau et leurs annexes	Contribuer à la protection réglementaire des cours d'eau	+	+	+	+		+	+
	Acquérir des parcelles pour permettre la mobilité du lit ou la préservation de site à enjeux	++	+	+	+	+	++	+
Restaurer le lit majeur	Restaurer les capacités de débordement du cours d'eau, zones d'expansion de crues	++	++	++	++	+	+	+
	Restaurer la fonctionnalité et la connexion des annexes hydrauliques, ZH, espace de mobilité, habitats... (liens nappe-rivière)	+	+	++	+	+	++	+
	Réduire l'impact des activités en bordure de cours d'eau	++	+	++	++	+	+	+
Préserver les zones humides	Inventorier et caractériser les zones humides	+						
	Protéger les zones humides	++		++	++	++	++	++
	Acquérir les zones humides à enjeux élevés	++	+	++	++	++	++	
Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Restaurer des zones humides pour améliorer leurs fonctionnalités	++		++	+	++	++	++
	Mettre en place des plans de gestion pérennes	++	+	+	+	+	++	++
	Restaurer la végétation, ouverture de milieu	+	+	+	+	+	++	++
	Connecter les zones humides	+	+	++	+	++	++	+
	Gérer les niveaux d'eau	+	+	+		+	++	+
Préserver les têtes de BV	Inventorier, caractériser et hiérarchiser les têtes de BV	+	+	++	+	++	+	
Réduire l'impact des obstacles à la libre circulation des espèces et au transit sédimentaire	Effacer ou raser les obstacles	++	++	+	+	+	+/-	++
	Aménager les obstacles, à défaut (contournement, passes à poissons, etc...)		+				+/-	
	Gérer les vannages pour rendre transparent les ouvrages		+				+	+
Permettre aux poissons migrateurs de coloniser les bassins versants	Assurer la libre circulation piscicole à la montaison et à la dévalaison notamment pour les poissons migrateurs		+				+	+
	Restaurer les habitats et permettre leurs accès aux poissons migrateurs						++	+
Réduire l'interception des écoulements par les plans d'eau et retenues collinaires	Effacer les plans d'eau	++	+	++	+/-	+	+	
	Equiper les plans d'eau sur cours d'un bras de contournement ou appliquer le débit réservé	+		+		+	+	
	Equiper les retenues collinaires d'un dispositif de contournement et/ou appliquer le débit réservé	+		+				
	Inventorier et caractériser les plans d'eau							

Leviers d'actions		Enjeux						
		Amélioration fonctionnement milieux aquatiques	Restauration continuité piscicole sédimentaire	Pérennisation ressource eau	Réduction aléa inondations	Amélioration qualité des eaux	Préservation biodiversité	Préservation qualité littoral
Restaurer les zones humides afin de soutenir les étiages	Inventorier, protéger et restaurer des zones humides pour améliorer leurs fonctionnalités hydrauliques	++		++	+	+	++	+
Réduire le ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol en milieu urbain	Développer la gestion intégrée et alternative des eaux pluviales	+		+	+			+
Développer les économies d'eau	Diagnostiquer la consommation en eau potable et naturelle du territoire et proposer un plan de sobriété et d'économie pour les principaux consommateurs, voire tous les usages			+				
Réduire les prélèvements sur les secteurs en déficit quantitatif	Identifier les secteurs en déficit quantitatif et caractériser les prélèvements			+				
	Mettre en œuvre le plan d'action issu d'un projet de territoire pour la gestion de la ressource en eau (PTGE) vers tous les publics	+		++		+	+	+
	Mettre en place une gestion collective de la ressource pour les prélèvements d'irrigation	+		++		+	+	+
Prévenir les impacts sur les personnes et les biens					++			
Préserver et rendre fonctionnel les champs d'expansion de crues		+		+	++	+	+	
Restaurer les capacités d'écoulement		+		+	+	+	+	
Améliorer la connaissance et la conscience du risque lié aux inondations					+			
Réduire les transferts par ruissellement notamment en tête de bassin versant	Inventorier, protéger, restaurer et aménager des haies, talus, bosquets et autres zones tampons, notamment au travers des pentes	+		+	+	+	+	
	Aménager des zones tampons en sortie de drains	+		+	+	+		
	Développer des pratiques et cultures favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol			+	+	+		
	Développer l'agriculture de conservation des sols			+	+	+		
Réduire l'usage et l'impact des intrants, notamment des pesticides, en agriculture	Accompagner le développement des systèmes agricoles à bas intrants					+		+
	Développer le désherbage mécanique					+		+
	Informier et conseiller les exploitants collectivement ou individuellement selon l'ambition					+		
	S'appuyer sur des relais locaux : organismes professionnels, agriculteurs, élus municipaux							
	Limiter les risques de pollutions ponctuelles au siège d'exploitation					+		
	Mettre en œuvre une stratégie foncière sur les territoires à enjeu fort					+		

Leviers d'actions		Enjeux						
		Amélioration fonctionnement milieux aquatiques	Restauration continuité piscicole sédimentaire	Pérennisation ressource eau	Réduction aléa inondations	Amélioration qualité des eaux	Préservation biodiversité	Préservation qualité littoral
Améliorer la qualité de l'eau des captages prioritaires vis-à-vis des nitrates et pesticides, voire du phosphore et autres micropolluants	Réduire l'usage et l'impact des intrants selon les leviers ci-dessus avec une ambition forte					++		
	Réduire le transfert par ruissellement selon les leviers ci-dessus et avec une ambition forte	+		++	+	+		
	Mettre en œuvre une stratégie foncière					++		
Réduire les rejets directs de l'assainissement domestique	Informier et mobiliser les collectivités concernées					++		+
Réduire les rejets directs industriels	Informier et mobiliser les industriels concernés					++		+
Préserver les espèces et milieux patrimoniaux	Restaurer les cours d'eau et ZH en prenant en compte l'enjeu biodiversité						++	+
	Mettre en place un suivi spécifique						+	
	Restaurer les habitats naturels et réservoirs biologiques	+		+			++	+
Réduire les risques de contamination microbiologique	Définir/mettre à jour les profils de vulnérabilité des sites de baignade, de pêche à pieds et de production conchylicole						+	+
	Mettre en œuvre les programmes d'actions						+	++
Améliorer les échanges entre la terre et la mer	Restaurer les milieux aquatiques de la frange littorale		+			+	++	++
	Identifier et mettre en œuvre des mesures de gestions des ouvrages pour favoriser les échanges		+				+	+
	Laisser des terres en relation directe avec la mer	+	++				++	++

ANNEXE 5 : FICHE « STRATEGIE ET FEUILLE DE ROUTE » DOCUMENT TYPE AGENCE DE L'EAU

FICHE TECHNIQUE : STRATEGIE TERRITORIALE / FEUILLE DE ROUTE	
<p>Qui Fait :</p> <p>Porteur(s) du ou des futur(s) contrat(s) territorial(aux) avec l'appui des partenaires techniques et financiers Et de l'animateur Sage</p>	<p>Quand :</p> <p>En phase d'élaboration / nouvelle élaboration du ou des futur(s) contrat(s) territorial(aux)</p>
<p>Forme du document :</p> <p>Une note synthétique <i>(volumétrie non fixée)</i></p>	<p>Instance de validation :</p> <p>COPIL(s) locaux Conseil d'administration de l'agence CLE du Sage concerné si il existe (avis)</p>
<p>Objectifs :</p> <p>Décrire la stratégie validée collectivement pour le territoire concerné par le ou les CT (sur 6 ans) Décrire la déclinaison opérationnelle de la stratégie territoriale (2x 3 ans) = feuille de route</p> <p><u>Répondre aux questions :</u> Quel est le territoire ? Pourquoi agir sur ce territoire ? Où agir ? Dans quels objectifs ?</p> <p>Qui ? Avec qui ? Quelles sont les conditions pour agir efficacement ?</p> <p>Comment agir ? Avec quels moyens ? Quel suivi (indicateurs) ? Quels résultats visés ?</p>	
<p>Documents en lien/Documents de référence :</p> <p>Diagnostic de territoire Préconisations pour les axes d'actions issues des études d'élaboration Stratégie du Sage /Feuille de route du Sage Convention(s) de partenariat Région, Département(s)</p>	
<p>Préalable :</p> <p>La stratégie de territoire et la feuille de route portent a minima sur une durée de 6 ans. Il est nécessaire de faire le lien avec le Sage concerné, s'il existe (stratégie, PAGD, règlement,...) et d'assurer la cohérence des deux documents. La stratégie de territoire peut porter sur tous les enjeux du territoire y compris ceux qui sortent du champ strict de compétence de l'agence. Elle doit être le résultat d'une approche intégrée multithématique sur les territoires prioritaires retenus. L'agence peut ainsi initier la démarche sur le territoire ou s'insérer dans une démarche existante englobant des objectifs plus larges que ceux strictement liés à la qualité de l'eau.</p>	

Contenu du document :

Ce qui est présenté ci-dessous représente a minima les éléments qui doivent être décrits.

STRATEGIE

1- Présentation du territoire

Cohérence hydrographique ou hydrogéologique.

Décrire l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire.

→ Où ?

2- Problématiques / Enjeux

Présenter toutes les problématiques du territoire.

Mettre en évidence les pressions significatives à l'origine des dégradations.

Lien à l'état des masses d'eau, écart aux objectifs (écart au bon état : proche ou pas), paramètres déclassant, et respect des usages.

La stratégie peut questionner sur des thématiques annexes mais qui peuvent être importantes → prise en compte des problématiques dans les documents d'urbanisme pour préserver, voire corriger, questionner sur le devenir du foncier agricole dans les zones prioritaires, en bordure des cours d'eau, questionner sur le pluvial/ruissellement rural et urbain et les éventuels impacts sur les cours d'eau en complément des problématiques inondations, biodiversité aquatique, ...

→ Pourquoi agir ?

3- Priorités

Présenter les cibles géographiques, localiser les masses d'eau prioritaires et leurs contributeurs, les zones d'influence des usages, les sources ou pressions polluantes les plus prégnantes.

Lien au PdM du Sdage, au(x) PAOT concerné(s)

→ Où agir ?

Prévoir un encart / résumé des points clés des paragraphes 1-2-3

Sous la forme d'une carte + un cartouche avec données du territoire

⇒ *Fiche CI / Paragraphe II*

4- Objectifs

Présenter les objectifs par enjeux à horizon 6 ans, la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra, la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide

Prévoir, le cas échéant, un focus sur la stratégie foncière et ses objectifs associés.

→ Dans quels objectifs ?

FEUILLE DE ROUTE

5- Gouvernance mise en place

Présenter les acteurs impliqués directement ou indirectement, leurs rôles (Moa, relais technique, appui politique, ...), leurs compétences (et en particulier comment elles sont exercées), leurs responsabilités et leurs moyens financiers.

Présenter les partenariats institutionnels et techniques en place ou à construire et l'articulation avec les autres politiques publiques.

Présenter la gouvernance mise en place et les modalités d'organisation de celle-ci → MOa compétents + COPIL + organisation des maîtrises d'ouvrage si connues.

Lien avec la gouvernance du Sage concerné, s'il existe

→ Qui et avec qui ?

Prévoir un schéma de la gouvernance / résumé de ce paragraphe 5

6- Moyens et compétences d'animation mobilisés

Présenter précisément les missions d'animation, leur dimensionnement et les objectifs associés, ainsi que :

→ faire le lien avec l'effort de mutualisation entre CT et Sage ou entre CT sur un même territoire de Sage

→ faire le lien avec les structures d'appui à la maîtrise d'ouvrage, chargées de l'appui technique à la cellule d'animation.

→ Comment animer ?

7- Programme d'action, indicateurs de suivi et objectifs associés

Présenter le Plan d'Actions prioritaires global chiffré sur 6 ans (2*3 ans) = feuille de route : indicateurs (d'état, de moyen, de changement de pratique), objectifs associés, le plan de financement.

Faire ressortir les pressions de l'EDL du Sdage et comment on y répond, par la typologie d'actions et la priorisation. Montrer en quoi cela correspond aux priorités de l'agence. Montrer ce qu'on a écarté par manque de lien avec les priorités

Montrer en quoi les maîtres d'ouvrages se sont mis en capacité d'agir efficacement (exemple : peu de budget donc choix de priorités très stricts recentrés sur les priorités, peu de sites d'actions mais travaux d'ampleur, ou alors augmentation du budget - taxe GEMAPI notamment).

→ Comment agir ? Quels moyens ? Quels résultats visés ?

Attendus spécifiques du volet pollutions diffuses :

- Décrire précisément les leviers agronomiques mobilisés adaptés aux enjeux du territoire (les pratiques agricole à risques, source de pression, doivent être préalablement identifiées dans Problématiques / enjeux)
- Définir des indicateurs de changement de pratique et fixer des objectifs chiffrés à 3 et 6 ans.
- Décrire précisément et par structure technique : le nombre de personnes qui intervient, le nombre de jours prévus, le coût de l'action et le plan de financement

Attendus spécifiques du volet milieux aquatiques :

- Nombre d'ouvrages liste 2 du territoire, dont ceux prioritaires (liste de bassin 2020), ce qui est prévu dans ou hors CT.
- Idéalement, l'action des services de l'Etat (accompagnement réglementaire, plan de contrôle DDT et OFB sur abreuvement direct ou débits réservé par exemple).
- Linéaire ou nombre de sites de travaux en cours d'eau : remise dans le lit initial, remise à ciel ouvert, reméandrage, ...
- Si action sur la ripisylve : linéaires de plantation ou de clôtures.
- Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés, dont plans d'eau. Préciser les éventuels travaux de restauration collatéraux à l'effacement d'ouvrages.
- Surface et typologie de restauration de zones humides, fonctionnalités recherchées.
- Surface d'acquisition de ZH en lien avec la stratégie foncière du CT

Attendus spécifiques du volet foncier :

- Prévoir un focus sur la stratégie foncière et les actions mises en place

*Prévoir un encart / résumé des points clés des paragraphes 4 - 7
Sous la forme d'un tableau*

→ *Fiche CI / Paragraphe III*

*Prévoir un tableau coût des actions et plan de financement sur 3 ans à partir des éléments du
paragraphe 7*

→ *Fiche CI / Participe au paragraphe IV*

8- Les conditions de réussite

Présenter les conditions de la réussite des projets, actions et travaux à mener

Montrer par exemple le regroupement d'actions sur quelques secteurs, pour éviter le saupoudrage.

Dans le cas d'un second contrat notamment, montrer en quoi on est passé à la vitesse supérieure.

Montrer l'articulation entre les différents volets du CT.

→ **Quelles conditions pour agir efficacement ?**

9- Le suivi et l'évaluation

Présenter le processus de suivi et d'évaluation, les indicateurs et les clauses de rdv (annuelle/au bout de 3 ans/au bout de 6 ans).

Décrire les moyens de suivi des indicateurs (pour pollution diffuses : enquêtes, exploitation du RPG, à dire d'expert (comité scientifique / technique du CT), ...)

→ **Quel suivi ?**

ANNEXE 6 : INDICATEURS POTENTIELS

Types indicateurs	Indicateurs	Remarques
Moyens	Equivalents temps plein mis en œuvre	recommandé
	Montant total des réalisations	recommandé
	Taux de réalisation / montants prévisionnels du contrat	recommandé
	Montant et taux des aides financières apportées	
	Nombre de réunions/rencontres/animations organisées	recommandé
	Nombre agriculteurs mobilisés (actions individuelles / collectives)	recommandé
	Nombre plan d'actions individuel agricole réalisé	recommandé
Réalisation	Nombre d'exploitants en accompagnement individuel	
	Linéaires de haies restaurées (regarnies / plantées ; à plat / sur talus)	recommandé
	Nombre de zones tampons aménagées	
	Nombre d'inventaires réalisés	
	Linéaire de lits mineurs restaurés	recommandé
	Linéaire de berge et ripisylves restaurées / plantés	
	Nombre d'ouvrages effacés / aménagés	recommandé
	Nombre d'abreuvoirs aménagés	
	Surface de zones humides restaurées	
	Nombre d'outils de communication produits	
	Surface/linéaires de cours d'eau et/ou marais sur lesquels s'est opérée la lutte contre les plantes invasives	
	Tonnage de plantes invasives arrachées	
	Résultats / pression	% SAU en prairie
N total / ha SAU		recommandé lors d'actions individuelles
Reliquats sortie hivers, post adsorption, potentiellement lessivable etc.		recommandé lors d'actions individuelles
P total / ha SAU		recommandé lors d'actions individuelles
IFT herbicide		recommandé lors d'actions individuelles
IFT hors herbicide		recommandé lors d'actions individuelles
IFT maïs		recommandé lors d'actions individuelles
Taux de chargement / surfaces pâturées		recommandé lors d'actions individuelles
Surfaces désherbées mécaniquement (totalement/partiellement)		recommandé lors d'actions individuelles
Taux d'étagement		
Taux de fractionnement		
CARHYCE		
Linéaire de cours d'eau en bon état		
Effet / état	Teneur NO ₃	
	Teneur Ptot	
	Teneur COD	
	Teneur COT	
	Teneur MES	
	Teneurs en pesticides par molécule	recommandé selon les enjeux du territoire
	Total Pesticides	
	IPR	
	I2M2	
	IBD	

ANNEXE 7 : FICHE « BILAN À 3 ANS »

FICHE TECHNIQUE : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER - 1^{er} Contrat de 3 ans	
<p>Qui Fait :</p> <p>Porteur - pilote, coordonnateur du Contrat Territorial Eau avec l'appui des partenaires techniques et financiers, et en lien avec l'animateur SAGE concerné</p>	<p>Quand :</p> <p>Dernière année du premier CT Eau de 3 ans (second semestre)</p>
<p>Forme du document :</p> <p>Une note synthétique / des tableaux (volumétrie non fixée mais ≈ maxi 6 pages)</p>	<p>Validation :</p> <p>Comité de Pilotage (CoPil) du CT Eau Partenaires financiers : AELB, Région PdL, Départements</p> <p><i>Information à la CLE concernée (pas de 'validation' demandée)</i></p>
<p>Objectifs :</p> <p>Déterminer le niveau de réalisation technique et financière du premier contrat 3 ans Statuer sur la mise en place d'un second contrat 3 ans Prévoir les ajustements nécessaires à la poursuite des actions et travaux : mise à jour des fiches actions et finalisation du programme d'actions sur les 3 années Accompagner la rédaction du second contrat (fin du second contrat = Evaluation complète des 6 ans (2×3 ans))</p>	
<p>Documents en lien / Documents de référence :</p> <p>Bilans annuels d'activités Tableau de suivi / objectifs - Indicateurs Tableau financier</p>	
<p>Préalable :</p> <p>Le CT Eau s'appuie sur deux documents fondamentaux de pilotage : la stratégie de territoire et la feuille de route, toutes deux déclinées sur 6 ans pour permettre une vision à moyen terme des actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs de bon état.</p> <p>Adossé à la stratégie et la feuille de route, le Contrat Territorial Eau en est la déclinaison opérationnelle pour 3 ans avec une programmation financière sur laquelle les partenaires s'engagent après validation du contenu du contrat par leurs instances techniques et/ou décisionnelles dédiées.</p> <p>Ce contrat de 3 ans peut se poursuivre par un second contrat de 3 ans conformément à la stratégie - feuille de route ou après quelques ajustements de cette dernière.</p> <p>Afin de déterminer le niveau de réalisation technique et financière, et de prévoir les ajustements nécessaires à la poursuite des actions et travaux, il est prévu la réalisation d'un bilan à l'issue du premier contrat.</p> <p>La présente fiche technique donne quelques éléments destinés à accompagner la réalisation de ce bilan.</p> <p>La principale notion à retenir est : Simplicité.</p>	

Contenu du document :

Ce qui est présenté ci-dessous doit aider le porteur de contrat et sa cellule d'animation à **anticiper la réalisation de ce bilan technique et financier.**

Rappel : Que dit le Contrat Territorial Eau ? Extrait du CT Eau - type :

Le premier contrat territorial adossé à la stratégie et la feuille de route associée doit obligatoirement faire l'objet d'un bilan technique et financier en troisième année.

Celui-ci sera présenté à son comité de pilotage et à la CLE du SAGE.

L'établissement du bilan technique et financier, auquel contribueront chacun des maîtres d'ouvrage d'actions, doit permettre de faire une synthèse des bilans annuels et présenter les réalisations, résultats et premiers impacts des actions. Il sera l'occasion d'identifier les non réalisations et leurs justifications au regard du contexte local.

Une synthèse du bilan technique et financier sera présentée aux instances techniques et/ou décisionnelles des financeurs. Elle accompagnera toute demande de signature d'un second Contrat Territorial Eau de 3 ans.

Le respect des engagements conditionne la signature du second Contrat Territorial Eau. Les ajustements de programmation effectués doivent être conformes à la stratégie de territoire et la feuille de route associée.

Si les éléments propres au contexte local et les conclusions du bilan technique et financier sont défavorables à la poursuite des actions sur le territoire concerné, les financeurs mettront un terme à son accompagnement et le contrat sera clos à l'issue de la troisième année.

Attendus pour le contenu du bilan technique et financier :

Le bilan technique et financier doit permettre de **statuer sur la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route attachée à la stratégie de territoire.**

Il s'agit d'un **bilan technique et financier simple** qui s'appuiera quasi exclusivement sur **l'état des réalisations** → **indicateurs de suivi prévus au contrat**. Un **tableau** basé sur l'état zéro et les objectifs à 3 ans **par enjeux et par action** constituera une bonne base de rapportage pour établir le bilan.

Le **niveau de réalisation technique et financier** sera **analysé et justifié** s'il s'agit d'une sous réalisation. C'est bien une **prise de recul globale** qui est recherchée afin **d'ajuster au mieux les suites à donner et de piloter au plus près les actions et travaux sur le territoire.**

Il est à noter que le bilan ne pourra pas toujours faire état des premiers résultats et impacts des actions, ces derniers dépendant fortement du temps de réaction du milieu.

Quels documents supports et quelles échéances de réalisation ?

En priorité, il s'appuiera sur les **bilans annuels d'activités** réalisés par la cellule d'animation. Il mettra en exergue les raisons qui peuvent expliquer les éventuelles difficultés rencontrées et donc le manque de résultats sur certaines actions.

Il pourra également s'appuyer sur les résultats d'actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage, hors contrat, s'avérant utiles à la compréhension des résultats obtenus/non obtenus dans le cadre du contrat.

Il pourra être utilement **complété**, si cela s'avère nécessaire, par **quelques entretiens** auprès des acteurs locaux afin de porter un regard extérieur et complémentaire à celui de l'équipe d'animation et d'élus ou partenaires.

Le bilan devra nécessairement **associer l'ensemble des signataires et autres partenaires financiers** du contrat et faire l'objet d'une **présentation et validation** par le **Comité de pilotage du contrat**.

Le bilan sera réalisé sur quelques semaines au **second semestre de la 3^{ème} année**, par **l'équipe d'animation-coordination en régie**. Une bonne qualité des **rapports annuels d'activités** permettra un travail simplifié et efficace de la cellule d'animation pour produire ce bilan.

Une attention particulière sera portée sur **l'échéance à tenir, aucun avenant de prolongation** du contrat n'est possible. Le **planning de réalisation du bilan** sera prévu en conséquence pour permettre un **passage du second contrat devant les instances** de l'agence de l'eau, de la Région et des Départements, début N+1 (en mars pour l'AELB). Le **dépôt du dossier complet** du 2^{ème} contrat (programmation, contrat validé en CoPil, DIG déposée, délibérations, et avis de la CLE...) devra être fait à **l'automne de la dernière année du 1^{er} contrat** (dans tous les cas avant décembre).

Forme du document / Validation / Passage devant les instances

Une **note de synthèse** sera le document le plus approprié, le recours à des **tableaux** sera privilégié.

Les **commentaires** apportés devront simplement permettre de **présenter et justifier les éventuels ajustements de la feuille de route proposés**.

Cette note de synthèse commentée sera le **support de présentation au CoPil et aux instances techniques et/ou financières de l'agence de l'eau, de la Région, des Départements** et accompagnera la **nouvelle programmation financière de 3 ans préparant l'engagement du 2^{ème} CT Eau**.

La **procédure de présentation / validation** devant les instances sera donc **sur le même principe que la présentation du premier contrat** (en indiquant le lien à celui-ci) **en identifiant les ajustements/modifications apportées à la feuille de route**.

Quelle suite si le niveau de réalisation et/ou le contexte local ne permettent pas d'engager un second contrat ?

La situation devra être **étudiée au cas par cas** par les partenaires financiers. La solution devra être validée par leurs services - instances. Une suspension des financements des partenaires financiers n'est pas à exclure, ou une limitation à quelques actions les plus prioritaires.

Version 01/12/2021

CT Eau

Contrat Territorial Eau

